

Rapport d'activité

20
19





Le mot du Magistrat	2
Coopération et coordination	3
Généralités	4
Gérer les réponses à l'urgence, mais pas seulement	6
Une journée type de la police, ou protéger et servir au quotidien	20
Gérer les manifestations, les grands événements et les situations exceptionnelles	28
La sécurité de la mobilité	34
Ligne du temps 2019	39
Police internationale et opération Poséidon	40
La lutte contre les stupéfiants se poursuit	46
Lorsque des affaires nécessitent des enquêtes plus approfondies	50
Criminalité 2.0	57
Lorsque l'action de la police est contestée	61
Bilan social	65
L'autre visage des policiers et des policières	69
Objectifs pour 2020	72
Chiffres clés de la criminalité en 2019	74

Ce rapport ne comporte que la forme masculine pour des raisons de fluidité de lecture. L'ensemble du texte concerne toutefois aussi bien la gence masculine que féminine.

Le mot du Magistrat

Le bilan que l'on peut tirer de l'édition 2019 de la Statistique policière de la criminalité (SPC) est une fois de plus positif. La plupart des infractions au Code pénal connaissent des baisses substantielles, notamment en matière de cambriolages, de vols à la tire ou encore de brigandages.

Plus inquiétante est l'augmentation des infractions de violences graves ainsi que celles en lien avec l'intégrité sexuelle.

Dans le domaine de la cybercriminalité, l'engagement de la police genevoise et son expertise démontrée en qualité de Centre de compétence cyber (CCC) au niveau romand seront encore amenés à évoluer par le déploiement des nouveaux moyens de lutte. Dans ce registre, les infractions commises par des moyens informatiques poursuivent sans surprise leur hausse, particulièrement pour ce qui est des escroqueries dites cyber, même si elles ne connaissent pas l'explosion constatée l'an dernier.

En tant que ministre chargé de la sécurité et de la santé, je suis tout particulièrement sensible aux interventions telles que celle relatée dans la partie "Immersion" de ce rapport d'activité 2019. Cette dernière en représente une parmi les nombreuses interventions de ce type effectuées à l'année. Elles contribuent à donner une image de la police conforme à ce que sont les collaboratrices et les collaborateurs qui la composent.

J'exprime ma reconnaissance pour les femmes et les hommes qui constituent notre police et qui œuvrent sans relâche à faire de Genève un endroit plus sûr.

Mauro POGGIA
Conseiller d'Etat



Coopération et coordination

L'année 2019 est maintenant terminée et le bilan chiffré de la criminalité est globalement positif. L'an dernier, nous pensions avoir atteint un niveau plancher s'agissant des cambriolages : nous constatons toutefois qu'ils ont continué de baisser en 2019, tout comme une majorité d'infractions au Code pénal.

Le revers de cette baisse est un développement des délits liés à la cybercriminalité et de ce que l'on pourrait nommer des « cambriolages virtuels » lors desquels les soustractions de données, les chantages et autres infractions tirent profit de notre mode de vie connectée.



Nous constatons également une augmentation des actes de violence envers les personnes, de la voie de fait jusqu'à l'homicide; ces actes seront toujours combattus avec fermeté.

Je sais la criminalité évolutive voire inventive et suis convaincue qu'une lutte efficace ne pourra être déployée sans coopération et coordination à tous les niveaux (cantonal, national et international).

Dans le domaine de la cybercriminalité, une formation de haut niveau est requise pour déjouer, combattre et appréhender les malfaiteurs de l'internet. À l'instar d'un développement continu des techniques criminelles, le maintien du niveau d'expertise des policiers est l'un des objectifs inscrits à l'horizon 2020.

Echanger, communiquer, prévenir, anticiper, être prêt à faire face au pire tout en restant proche des préoccupations quotidiennes des citoyen-ne-s; tels sont les engagements assurés en permanence par votre police.

La diversité de ses missions reste inégalée, comme vous le découvrirez en parcourant ce rapport d'activité. Le travail de la police requiert, au-delà du savoir-faire et du savoir-être, une immense capacité de gestion des émotions. Garantir à mes collaboratrices et collaborateurs de posséder et maîtriser les outils qui leur permettront de s'adapter aux changements ainsi que leur garantir une relève de qualité figurent parmi mes priorités.

C'est avec une grande fierté que je commande votre police et c'est par la confiance que j'accorde à mes collaboratrices et collaborateurs que j'envisage l'avenir sereinement.

Colonel Monica BONFANTI
Commandante de la police

Généralités

La police est chargée d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics. S'agissant de la tranquillité publique, cela comprend toutes les interventions en lien avec les bruits excessifs ou les problèmes de voisinage.

Le maintien de l'ordre public renvoie plus particulièrement à la gestion des interventions sur la voie publique avec un dispositif ad hoc en lien avec des manifestations autorisées, non autorisées ou encore interdites.

La prévention, le contrôle et la gestion de lieux centraux ou de transit (gares, aéroport, rues marchandes, etc.) ou de lieux liés à des activités particulières (banques et bijouteries par la gestion des alarmes, établissements publics notamment nocturnes, etc.), forment une autre partie des activités inhérentes à la sécurité publique. Assurer la mission de police-secours est l'une des prestations essentielles de la police, qu'il s'agisse d'intervenir sur un flagrant délit ou de porter secours.

La présence visible, le travail en partenariat et la recherche de réponses durables par la résolution de problèmes constituent les principes d'action de la mission de la police de proximité.

La police judiciaire quant à elle élucide les crimes et délits qui, en raison de leur gravité ou de leur complexité, nécessitent un travail d'enquête approfondi. A cet effet, elle recourt notamment à la recherche et à l'analyse du renseignement opérationnel. De plus, elle contribue au maintien de l'ordre public dans des domaines spécifiques.

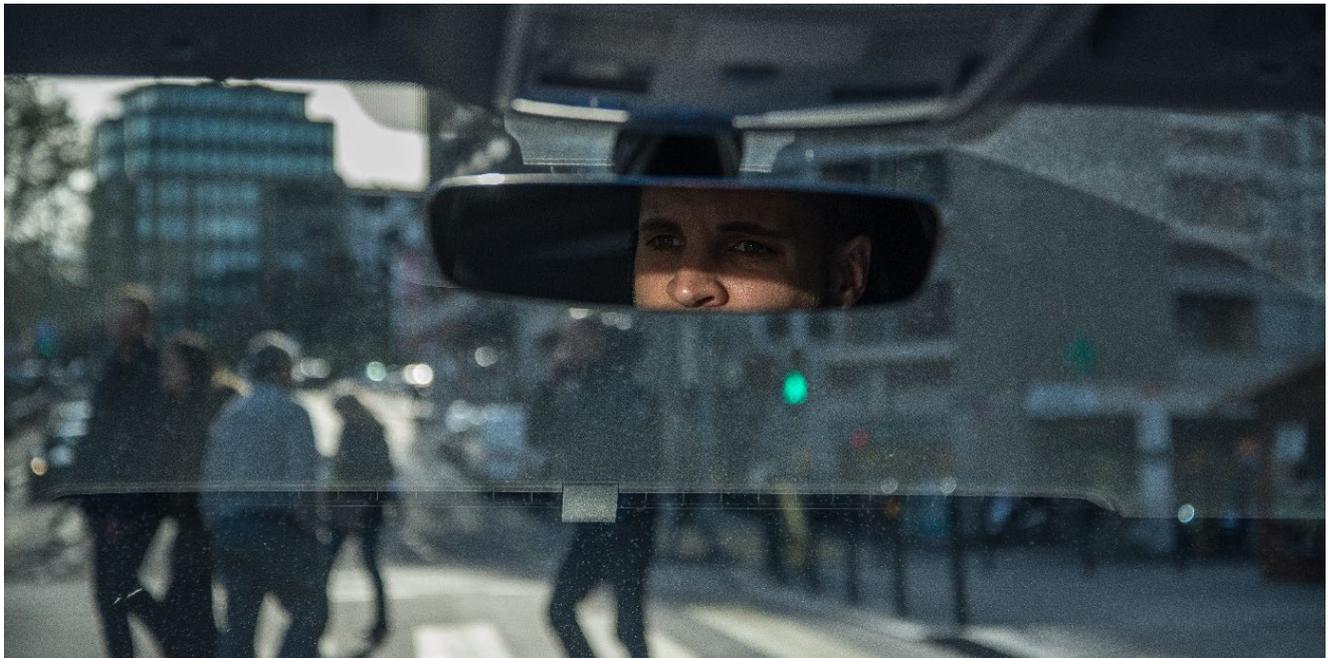
Dans le domaine de la sécurité routière, les actions se déclinent par de la prévention, par exemple au travers des cours d'éducation routière, de la dissuasion, notamment par une présence visible et de la répression lors de contrôles de la vitesse et de l'alcoolémie. Les constats d'infractions quotidiens lors de patrouilles contribuent également à compléter ce dispositif. Selon la gravité et les circonstances, le traitement des accidents de la circulation relève d'une véritable enquête judiciaire.

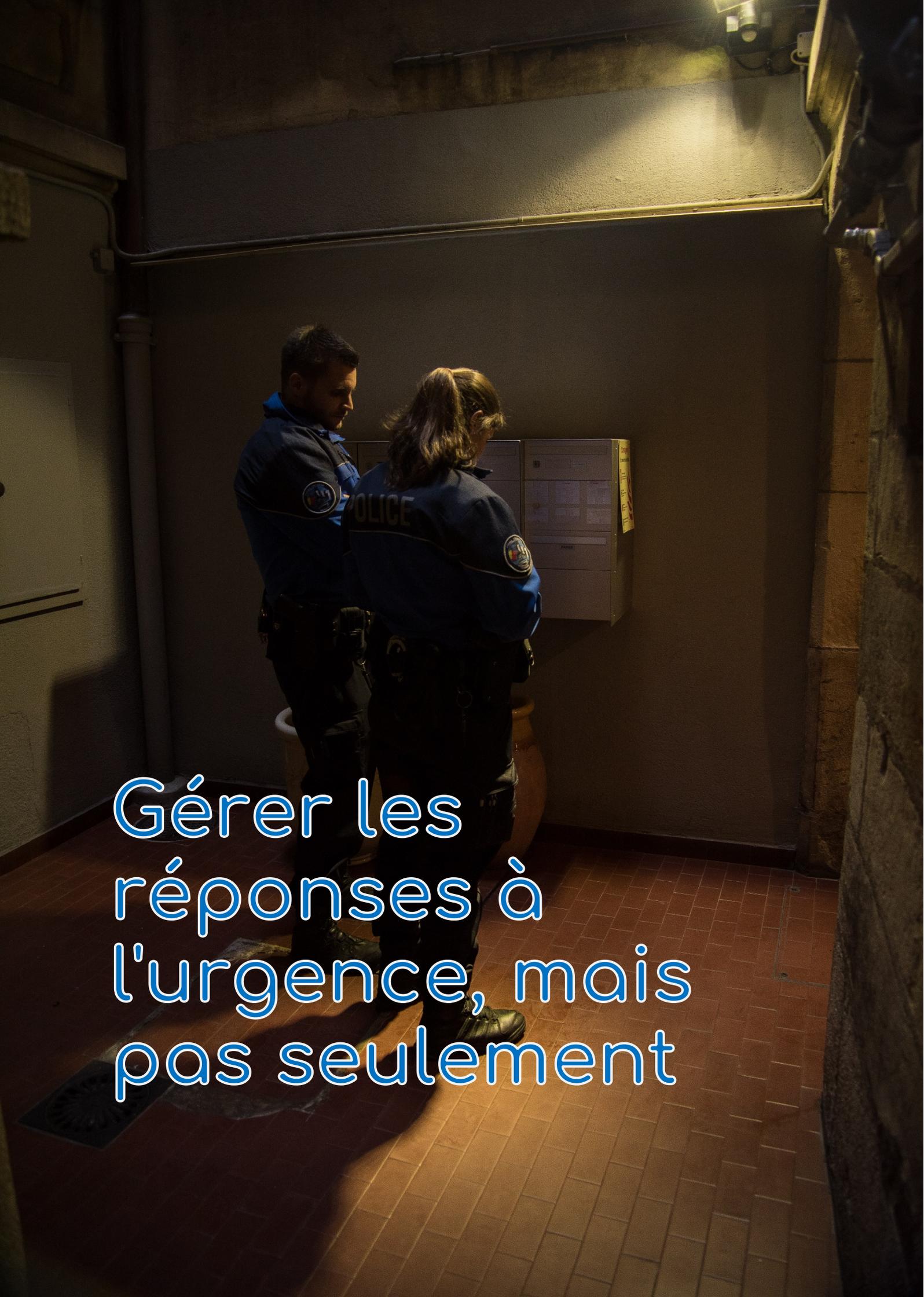
POLITIQUE CRIMINELLE COMMUNE (PCC) 2018-2020

La quatrième édition de la Politique criminelle commune (PCC 2018-2020) comporte six axes thématiques qui fournissent le cadre général de l'action. Elle innove en créant un septième axe qui porte sur la mise en œuvre effective des sanctions et de la coordination des forces de police. Si, au départ, la politique criminelle commune paraissait être surtout l'affaire de la police pour sa réalisation, la nécessité d'une collaboration plus étroite avec le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé ainsi qu'avec des offices d'autres départements s'est imposée afin de déboucher sur une mise en œuvre de mesures coordonnées et cohérentes.

Les sept axes sont :

- 1) Lutte contre les violences
- 2) Lutte contre la cybercriminalité
- 3) Sécurité de la mobilité
- 4) Lutte contre la délinquance financière
- 5) Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir
- 6) Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions
- 7) Mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police



A photograph of two police officers in a hallway. The officers are wearing blue uniforms with 'POLICE' written on the back. They are standing in front of a mailbox and looking at it. The hallway has a tiled floor and a light fixture on the wall. The text 'Gérer les réponses à l'urgence, mais pas seulement' is overlaid on the image in a blue, outlined font.

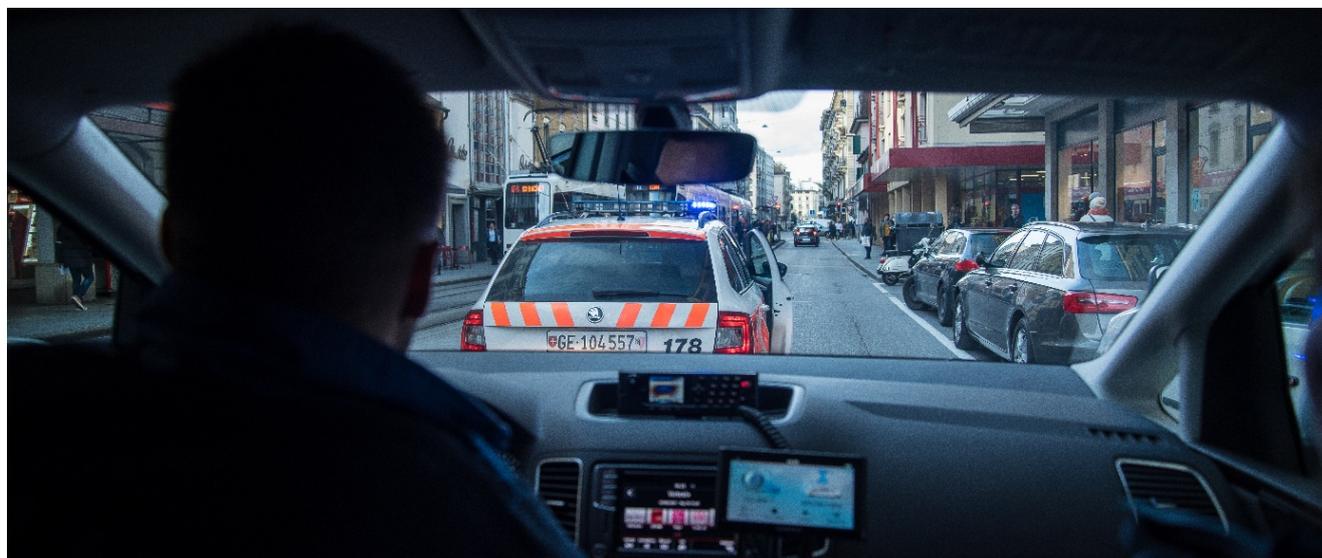
Gérer les
réponses à
l'urgence, mais
pas seulement

Tout ne commence pas toujours par un appel au 117, même si le volume des appels à la centrale police reste élevé. Ce sont en effet **182'192 appels** (171'242 en 2018) qui ont été traités par les opérateurs du 117, ainsi que par les call takers pour ce qui concerne les appels non urgents. Ces appels ont donné lieu à **77'911 réquisitions*** (80'814 en 2018), dont 4'930 (5'420 en 2018) assumées par les polices municipales dans le cadre des Contrats locaux de sécurité (CLS).

**Une réquisition est une sollicitation de la part des citoyens, lesquels demandent l'intervention d'une patrouille de police.*

La différence entre le nombre d'appels et celui des interventions effectives s'explique entre autres par le fait que pour une seule intervention, il peut y avoir plusieurs appels de citoyens. De plus, un certain nombre de sollicitations à la centrale police ne nécessite pas l'intervention d'une patrouille de police et l'appelant est invité à se rendre au poste de son quartier ou auprès de la brigade de police judiciaire en charge.

*Près de 500 appels
par jour pour 213
réquisitions
quotidiennes.*



APPELS PRIORITAIRES

Déployées sur l'ensemble du territoire cantonal, les patrouilles de police-secours assument principalement les réquisitions en fonction des priorisations définies par la centrale police. En clair, le degré d'urgence s'établit en fonction des réponses aux questions suivantes :

- L'appelant ou des tiers sont-ils en danger ?
- L'événement est-il encore en cours ?
- La situation est-elle figée ?
- Une évolution défavorable est-elle possible ?
- Le ou les auteurs sont-ils sur place ou en fuite ?
- Un signalement ou une direction de fuite des auteurs sont-ils connus ?

Bien souvent, même des situations au départ non prioritaires, comme par exemple du bruit causé par des personnes au bas d'un immeuble, peuvent parfois se transformer en rixe. Raison pour laquelle nous précisons également à l'appelant de ne pas hésiter à téléphoner à nouveau si la situation s'aggrave et nécessite une intervention urgente.

De même, lors de bruit signalé dans un appartement, il sera important pour l'opérateur de la centrale de déterminer s'il s'agit de bruit de type festif, ou, plus inquiétant, s'il s'agit de disputes, de cris. Il est parfois délicat pour le citoyen lors de conflits dans des appartements voisins, de faire appel à la police, mais la violence ne peut être tolérée et une prise en charge doit être effectuée.

URGENTISTES 24H/24 ET 7J/7

De l'accident de la circulation sans blessé, à l'intervention pour une attaque de bancomat au milieu de la nuit, en passant par des cambrioleurs signalés, une bagarre à la sortie d'un établissement public, une agression sur la voie publique, une violence domestique, un voleur à l'étalage ou un pickpocket, un individu surpris en flagrant délit de vol dans un véhicule, ou encore la disparition d'une personne, les policiers de l'urgence ont toujours fort à faire.

A relever que le nombre de réquisitions (77'911) comprend également les accidents avec blessés, lesquels sont gérés par la Brigade routière et accidents (BRA) de la police routière. De même, l'ensemble des réquisitions ne sont pas assurées que par police-secours, mais bien par l'ensemble des personnels faisant partie intégrante du maillage sécuritaire.

UN MAILLAGE SÉCURITAIRE MULTI-RÔLES

Les urgentistes de police-secours peuvent notamment compter sur l'appui de leurs collègues de la brigade des chiens, de la brigade de sécurité publique, de la police de proximité, de la police routière ainsi que de la police judiciaire; le groupe d'intervention constitue pour sa part la réponse réservée aux interventions présentant un risque majeur, dans un environnement clos, et en présence d'une personne potentiellement dangereuse pour elle-même ou pour autrui.

Les partenaires que sont les agents des polices municipales, le corps des gardes-frontière, la police des transports ou encore les agents de sécurité privée participent activement à la constitution du maillage sécuritaire, chacun agissant selon des prérogatives et des pouvoirs précis définis règlementairement.

Mis en œuvre en mai 2016 au poste de police de la Servette, le **Groupe de suivi judiciaire (GSJ)** est un appui incontournable. Pour rappel, la création de ce groupe a pour but de soulager la charge de travail des patrouilles, ceci afin de leur permettre de retourner dans la rue le plus rapidement possible. En effet, l'interpellation d'un auteur présumé d'infraction est effectuée par la patrouille de police-secours.

Cette dernière a ensuite la possibilité d'acheminer la personne au GSJ pour que le suivi judiciaire (audition du prévenu et mise à disposition éventuelle du Ministère public/Tribunal des mineurs) soit effectué par les membres de ce groupe. La patrouille peut ensuite retourner sur la voie publique pour être engagée sur d'autres réquisitions au profit du citoyen.



*89% de
reprises
d'affaires
par le GSJ
(75% en
2018)*

Si la mission primaire de police-secours est la réponse aux réquisitions, ce service assure une mission secondaire qui a pour objectif d'augmenter la sécurité par des opérations préventives et dissuasives. L'opération VIDAR, par exemple, est activée à l'aurore en particulier aux Pâquis, afin d'instaurer un retour au calme en toute fin de nuit. Les nuits de week-end, et parfois en semaine, une présence active aux sorties d'établissements publics est assurée par police-secours, en coordination avec le commissaire de service.

La police de proximité a notamment mis en œuvre un pôle opérationnel regroupant l'effectif de trois postes et permettant de cibler des actions sur la voie publique avec un effectif dédié les vendredis et samedis soirs. La thématique ainsi que les heures et les lieux de ces actions sont définis de concert avec la direction des opérations, dans le cadre de la politique criminelle commune.

Ce pôle opérationnel s'est révélé d'autant plus pertinent que l'année 2019 a été marquée par plusieurs événements d'incivilités urbaines nécessitant des dispositifs afin d'occuper le terrain, prévenir la violence et identifier des délinquants.

Une réorganisation a également été opérée au centre-ville afin d'obtenir plus de cohérence dans les prestations d'accueil au public et les missions entre les services de la police de proximité et police-secours.

Ainsi, le poste de police du Bourg-de-Four a vu son accueil au public renforcé, tandis que celui de Rive a été dédié uniquement à la mission de police-secours. Le poste de police de Plainpalais réouvrira, après travaux de sécurisation, au printemps 2020 et sera quant à lui dédié aux missions de la police de proximité.

*Mise en œuvre
en 2019 d'un
pôle
opérationnel au
sein de la police
de proximité*

Un projet pilote de formation des cadres de proximité au management inclusif a été conduit avec l'appui de l'association Dialogai. Les buts étant d'identifier des principes (de savoir, savoir-faire et savoir-être) nécessaires à la fonction de cadre et d'acquérir ces éléments pour favoriser l'éclosion d'un milieu de travail inclusif et respectueux.

Le projet pilote du groupe équestre a été mené à son terme avec la validation du magistrat pour la mise en œuvre pérenne d'une brigade équestre au sein de la police cantonale genevoise.

A noter aussi le travail d'enquête et de terrain effectué notamment sur le territoire Rhône-Lac dans l'identification d'auteurs d'infractions en lien avec des violences de rue, ainsi que sur le territoire Rhône-Arve avec l'identification des auteurs liés aux vols à l'arraché dans la région de Perly, en partenariat avec les autres services de la police.



Les patrouilles mixtes, en sus du territoire Lac-Arve, ont été élargies sur les territoires de Rhône-Lac et de Rhône-Arve permettant ainsi d'optimiser le renseignement lié aux facteurs criminogènes transfrontaliers.

Le travail pris en charge par la police de proximité a fortement augmenté depuis 2 ans. En effet, le nombre de documents reçus a quasiment doublé (2017 : 5'927 / 2019 : 10'959).

La police de proximité a procédé durant l'année 2019 à 1'283 mises à disposition du MP/TMin (représentant 22.5 % des mises à disposition effectuées par la police genevoise), à l'établissement de 3'488 rapports de renseignements, ainsi qu'à la prise de 19'709 plaintes contre inconnu / compléments de plainte, notamment.

Une cinquantaine de séances de prévention en lien avec les thématiques liées aux escroqueries et délits divers, à la maladie d'Alzheimer et des présentations dans des écoles ont été mises en œuvre par la police de proximité durant l'année 2019.

OPÉRATIONS DE POLICE

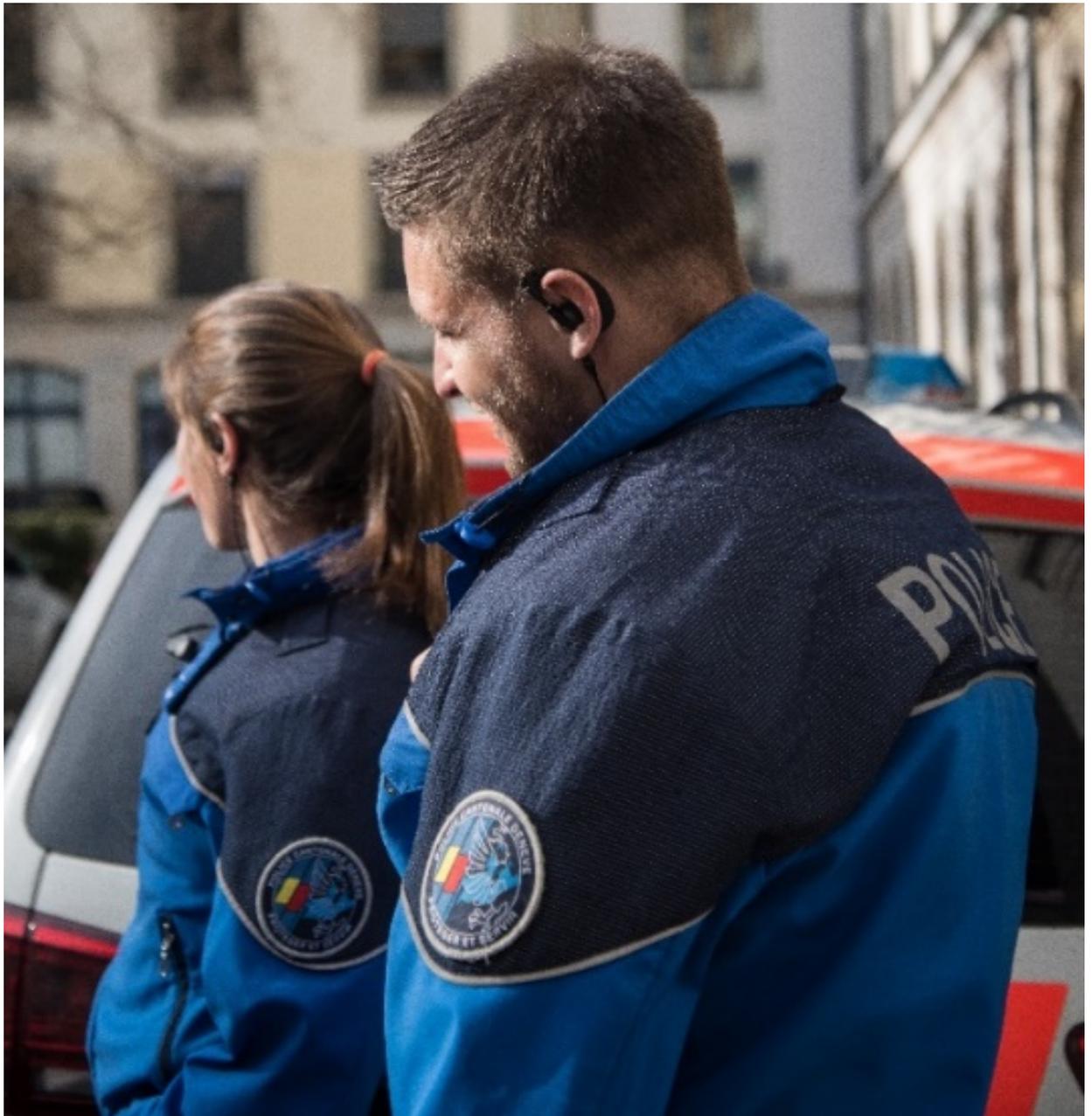
Plusieurs dispositifs opérationnels visent à assurer une présence visible, d'abord préventive et dissuasive, puis répressive au besoin. Ils se déploient dans les points sensibles identifiés principalement par la récolte du renseignement via la Direction des opérations (DirOp) et la police de proximité.

Dans le cadre de l'organisation déployée dès le 1^{er} mai 2016, les points de contact sont coordonnés notamment entre la police de proximité, police-secours et la police routière. Ils consistent en une présence proactive à l'endroit désigné durant 20 minutes en moyenne.

Quelles que soient ces opérations, elles donnent lieu à des contrôles de personnes et/ou de véhicules, ainsi qu'à des amendes d'ordres et/ou des contraventions. Le tableau ci-après en détaille la volumétrie annuelle.

		2016	2017	2018	2019
Campagne routière - état du conducteur	AO	329	109	120	61
	Contraventions	83	56	69	23
	Contrôles	1324	1012	730	575
	Autres	28	23	37	11
Autres campagnes routières	AO	768	2498	1554	482
	Contraventions	285	458	324	97
	Contrôles	3929	2461	1109	1167
	Autres	307	505	398	426
CLS / PASP / Séniors	AO	1419	529	1341	1982
	Contraventions	404	189	431	845
	Contrôles	6502	1994	4407	8723
	Autres	861	793	640	690
Léman Express	Contrôles	0	0	0	14
	Autres	0	0	0	48
Points contact	AO	3963	3185	2186	2777
	Contraventions	1509	1304	1098	1544
	Contrôles	18184	15219	10499	12088
	Autres	16799	12320	11324	9289
Sentinelle / VIDAR	AO	0	23	58	55
	Contraventions	0	30	72	67
	Contrôles	0	1091	822	522
	Autres	0	28	42	23
Autres	AO	25	6	34	23
	Contraventions	24	31	64	40
	Contrôles	212	131	240	1027
	Autres	48	55	16	39

Source: données OPERATION POLICE, extraites le 02.03.2020

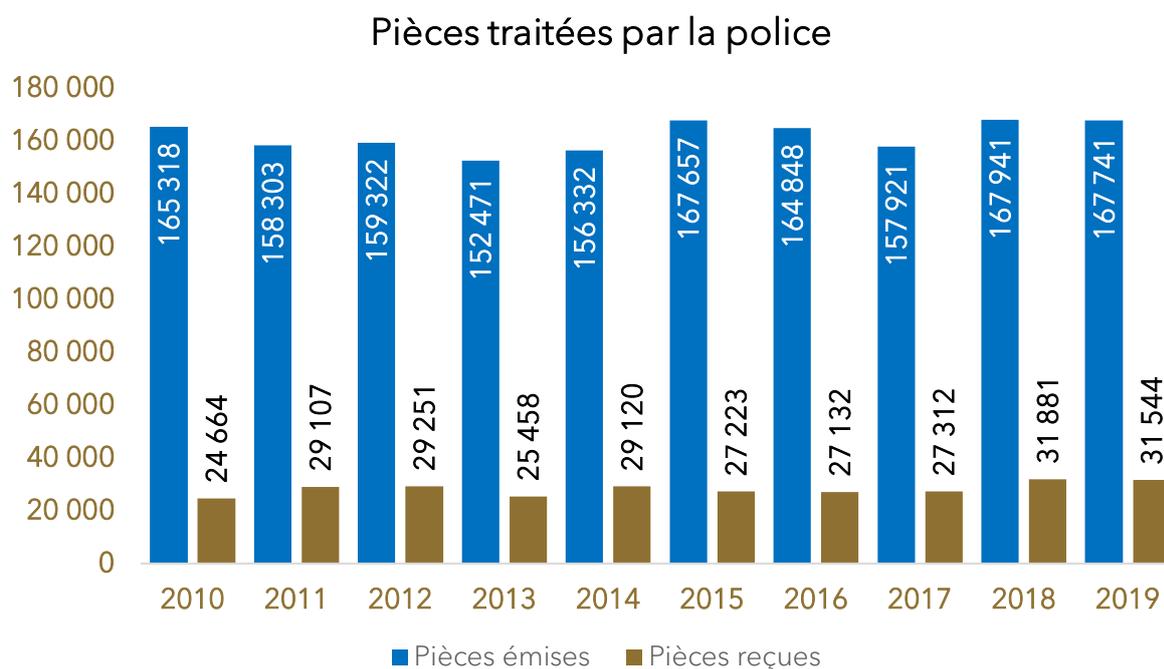


Très variées, les missions assurées par les membres du personnel de police-secours sont également bien souvent une réponse à une urgence sociale. Ils sont régulièrement requis pour des interventions dont le caractère, quelle qu'en soit la nature, requiert beaucoup d'empathie, de savoir-être et de professionnalisme de la part des policiers, comme en témoigne l'immersion relatée en page 26 de ce rapport.

S'agissant des rapports entre les citoyens et la police, la 7^e édition du sondage de satisfaction auprès des lésés indique que le pourcentage de personnes satisfaites de la prise en charge de leur problème reste très élevé (87,1% au début 2019, 84% une année plus tôt).

VOLUMÉTRIE DE LA PRODUCTION DE DOCUMENTS

En 2019, l'activité de la police en termes de production de documents a connu une très faible baisse de 0,3% par rapport à 2018 (199'285 pièces en 2019 contre 199'822 en 2018).



La volumétrie des amendes d'ordre, des contraventions et ordonnances pénales figure dans le sous-chapitre dédié à l'activité du Service des contraventions (SDC). De plus, le volume des infractions et des contrôles en lien avec la vitesse est, quant à lui, évoqué dans la partie "Sécurité de la mobilité".

MISES À DISPOSITION DU MINISTÈRE PUBLIC / TRIBUNAL DES MINEURS

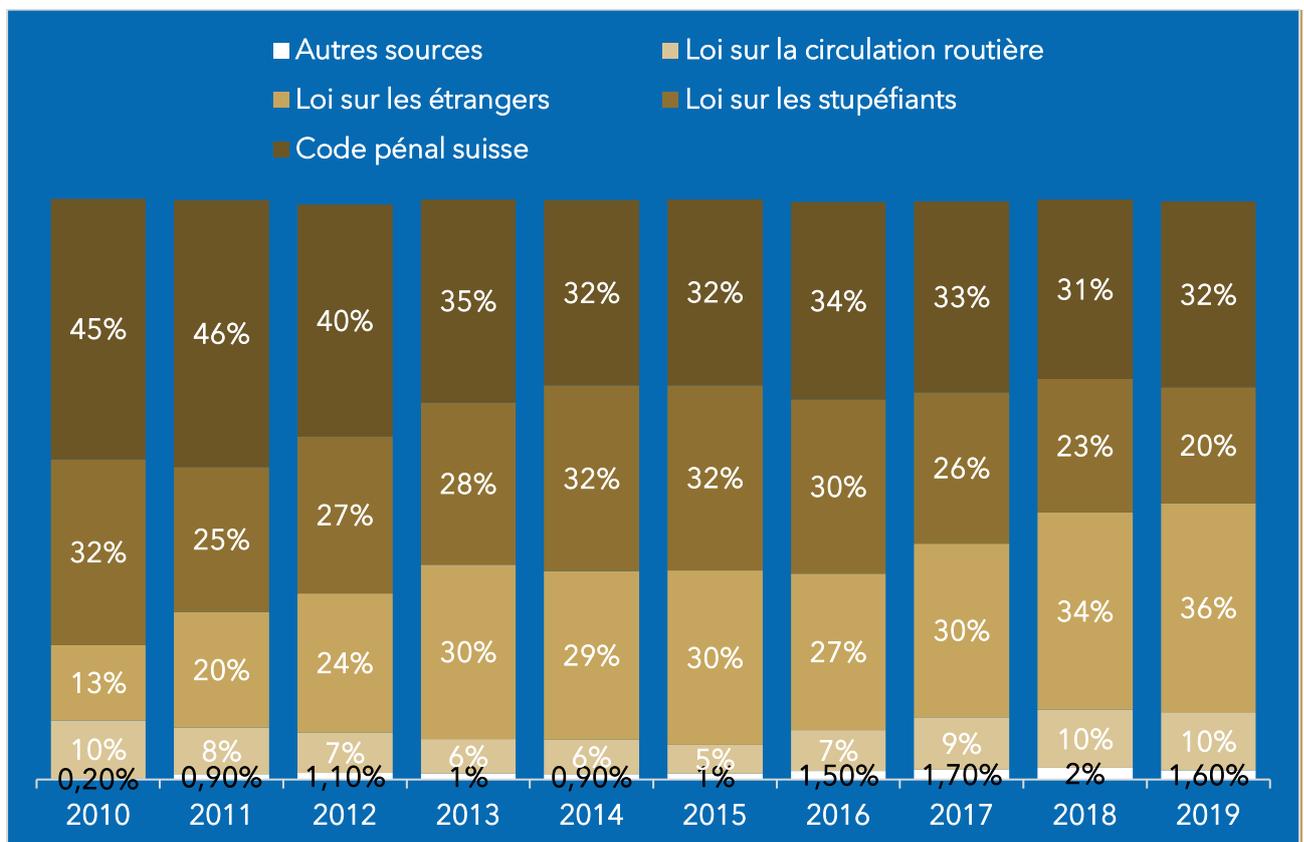
Bien que l'issue des procédures initiées par une intervention de la police ne se solde pas exclusivement par une mise à disposition des intéressés auprès du Ministère public (MP) ou du Tribunal des mineurs (TMin), ce chiffre reste un indicateur important de l'activité de la police.

En 2019, **5'734 personnes** ont été mises à disposition du MP/TMin (5'854 en 2018).

MISES À DISPOSITION DE 2010 À 2019



Mises à disposition par types :



ACTIVITÉ DU SERVICE DES CONTRAVENTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Service des contraventions (SDC) est l'autorité pénale compétente en matière contraventionnelle selon l'article 357 du Code de procédure pénale et dispose des attributions du Ministère public en la matière.

Le traitement subséquent du constat de l'infraction (taxation et recouvrement) incombe en particulier au SDC, autorité pénale. Ce service traite des contraventions émanant d'autres services de l'Etat et d'autres collectivités publiques, en particulier les communes.

		2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Enregistrement	Amendes d'ordre	933'637	827'430	885'330	576'744	-34.9%
	Contraventions -dénoncations	142'776	142'539	130'989	122'974	-6.1%
	Décisions de justice	16'793	18'462	16'221	16'469	1.5%
Condamnation	Ordonnances pénales	200'539	216'865	221'705	185'838	-16.2%
	Opposition	13'973	12'486	12'826	10'716	-16.5%
	Nouvelles décisions (suite opposition)	10'672	16'689	11'352	11'827	4.2%
Recouvrement	Procédures de poursuite engagées	18'079	15'511	22'247	36'891	65.8%
	Procédures pénales engagées	2'221	9'356	9'423	10'148	7.7%
Financier	Facturation (chiffre d'affaire)	142'777'434	115'942'176	112'795'043	93'865'372	-16.8%
	Encaissements	82'439'014	73'463'120	74'620'788	69'608'471	-6.7%
	Rétrocessions	5'244'865	5'747'757	5'966'733	13'970'830	134.1%

Enregistrement

Amendes d'ordre (AO)

La diminution du nombre d'AO enregistrée s'explique, d'une part, par la baisse (-45%) du nombre d'AO transmises par la Fondation des parkings (FDP) et, d'autre part, par une baisse (-25%) du nombre d'AO radar provenant de la Brigade judiciaire et radars (BJR). Le nombre d'AO délivrés par la police reste stable (36'204 en 2019 contre 36'044 en 2018).

La forte diminution du nombre d'AO transmises par la FDP s'explique par la prise en charge, depuis le 2 juin 2019, par la Ville de Genève (VDG) des AO émises sur son propre territoire par la FDP.

Contraventions - Dénonciations

La diminution globale du volume de cette catégorie d'affaires est due à la baisse du nombre des catégories de contraventions :

- dénonciations/plaintes issues du parcage sur le domaine privé (-15%), déjà en recul de 18,5% entre 2017 et 2018;
- plaintes provenant des TPG (-52%), 3^e année consécutive de baisse;
- rapports de contravention transmis, notamment par la police, le Corps des gardes-frontière (CGFR) et les Agents des polices municipales (APM) /-10 %, soit 29'988 en 2018 contre 26'779 en 2019);
- contraventions pour excès de vitesse provenant de la BJR (-18%);
- AO impayées transmises par les communes hors VDG (-5 %).

La seule augmentation provient des AO impayées transmises par la VDG (+151%), soit 15'930 AO en 2019 contre 6'343 en 2018. Il s'agit également de l'effet de la prise en charge par la VDG des AO émises par la FDP sur son territoire. Sans paiement au terme du délai, ces AO sont transmises au SDC pour l'engagement de la procédure ordinaire en matière de contravention.

Décisions de justice

Le nombre d'extraits de jugement transmis par les instances pénales du Palais de justice, les Tribunaux militaires et le Ministère public de la Confédération pour recouvrement des frais de justice, peines pécuniaires et amendes est stable (1,5%).



Condamnation

Ordonnances pénales

Le nombre de condamnations rendues par ordonnances pénales est en diminution (-16%). Cette baisse est la conséquence de la diminution globale du nombre d'affaires enregistrées.

Oppositions

Le nombre d'oppositions enregistrées est également en diminution de 16%. Cette réduction est en lien direct avec le volume d'ordonnances pénales rendues.

Nouvelles décisions rendues (suite oppositions)

Le nombre de nouvelles décisions rendues est stable, malgré la diminution du nombre d'oppositions. Il faut remarquer que le stock d'oppositions qui se monte à 730 affaires à traiter est à son plus bas niveau depuis la mise en place du secteur juridique du SDC.

Recouvrement

Procédures de poursuite engagées

L'engagement de procédures de poursuite est en augmentation de 66%, laquelle est principalement due à la mise en place d'une task force au sein du secteur contentieux. Cette activité avait été fortement réduite car le SDC n'arrivait pas à faire face aux demandes des usagers dans un délai raisonnable.

Procédures pénales engagées

Le nombre de procédures pénales engagées est en légère hausse de 8%. Il faut pourtant préciser qu'afin de répondre à la mise en place de l'axe 7 de la politique criminelle commune, le SDC a priorisé les procédures visant des décisions de justice.

L'engagement de procédures pénales concernant des OP du SDC a diminué de 41% alors que la transmission au SAPEM de décisions provenant des instances judiciaires a augmenté de 191%.

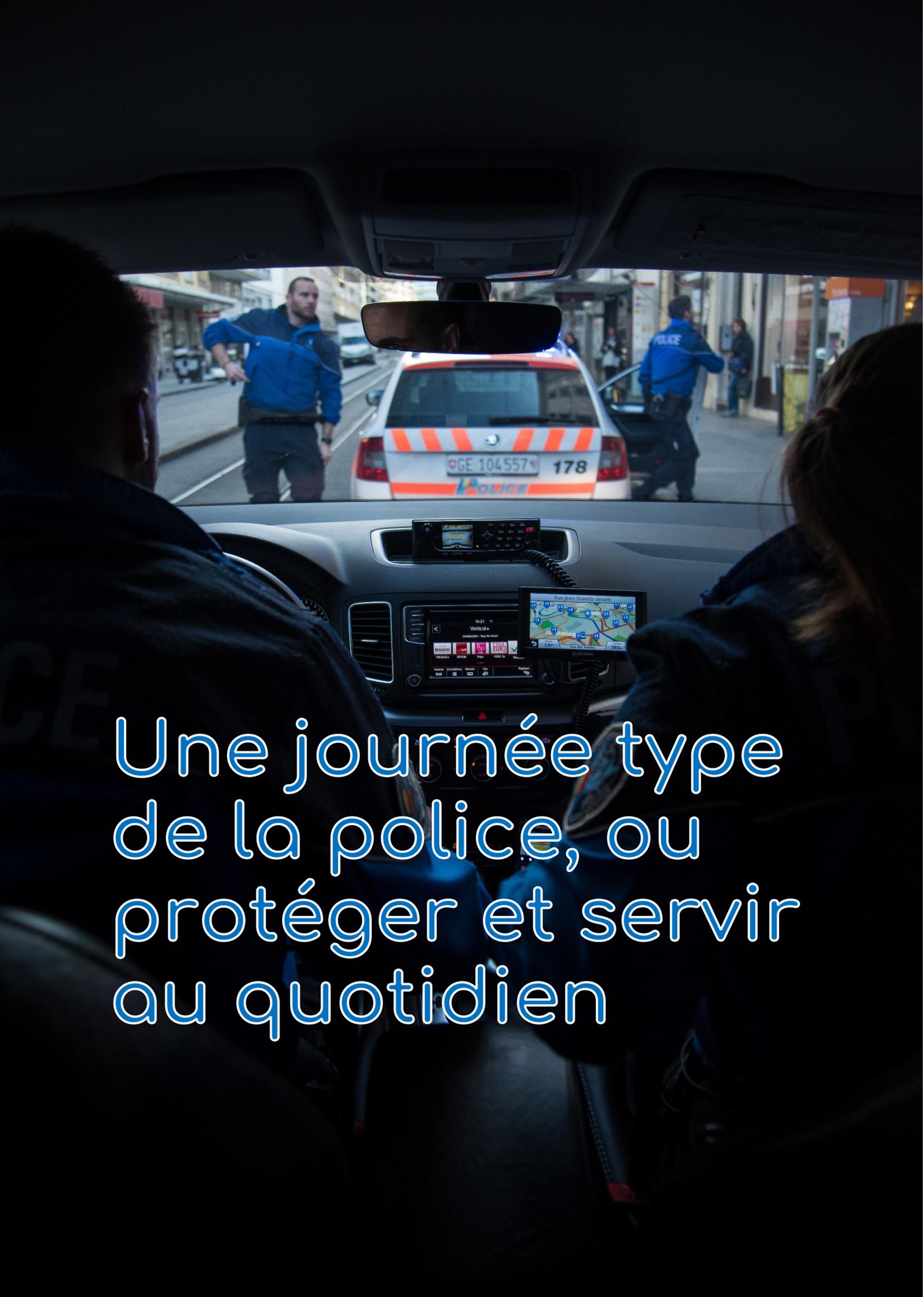
Financier

Facturation et encaissements

Le montant de la facturation diminue logiquement, en regard du nombre d'affaires enregistrées par le SDC. Le montant encaissé subit également un ralentissement. Les rétrocessions ont augmenté de 134%. Cela fait suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 de la convention du 20 décembre 2018 entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève portant sur les modalités de traitement par le SDC des AO infligées, sur le territoire de la VDG, par les contrôleurs du stationnement de la FDP, ainsi que la convention du 7 mars 2019 traitant du même sujet. Ces conventions prévoient notamment la rétrocession de l'entier des montants d'amendes à la VDG, contrairement à la pratique en vigueur les années précédentes où le montant de l'amende restait acquis à l'Etat.

Réalisations en 2019

- La mise en production, début décembre 2019, d'une interface informatique entre le SDC et le Pouvoir judiciaire a permis l'intégration automatique des extraits de jugement.
- Comme prévu par l'article 2 de la convention portant sur les modalités de traitement par le SDC des AO infligées sur le territoire de la VDG, le Conseil administratif de la VDG a confirmé, en date du 19 mars 2019, le souhait de la VDG d'assumer elle-même les tâches relatives à l'encaissement des AO. Le transfert officiel a eu lieu le 2 juin 2019.
- Le DSES a sollicité le DF concernant l'accès aux adresses détenues par l'Administration fiscale cantonale (AFC). Le SDC et l'AFC ont débuté une collaboration qui permettra de définir un processus permettant l'obtention des adresses des contrevenants étrangers ayant une activité lucrative à Genève.



Une journée type
de la police, ou
protéger et servir
au quotidien

Afin d'illustrer la composition des interventions/réquisitions, un extrait de celles effectuées le 1^{er} juin 2019, de minuit à 23h59, vous est proposé.

Les rédacteurs de ce rapport ont choisi au hasard une journée et en assument le résultat, sachant qu'à la police, les journées se suivent mais sont loin de se ressembler.

349
interventions
effectuées le
1^{er} juin 2019

60 contrôles de personnes ou de véhicules. Il peut s'agir de contrôles sur initiative des policiers, ou alors suite au signalement d'un citoyen au sujet d'une personne ou d'un véhicule suspect.

45 affaires de circulation. Interventions majoritairement pour des infractions importantes à la Loi sur la circulation routière (LCR), franchissement d'une double-ligne de sécurité, par exemple. Dans ce type de cas, la sanction ne sera pas une "simple" amende d'ordre, mais une contravention, voire, suivant la gravité, la mise à disposition du conducteur ou de la conductrice au Ministère public (ivresse, conduite sans permis ou sous défaut d'assurance par exemple). Ces interventions regroupent également les cas où des usagers nous signalent des véhicules stationnés sans droit sur des places privées, ou encore des véhicules en panne au milieu de la route.

Ces interventions sont effectuées indistinctement par l'ensemble du personnel de la police patrouillant sur le canton.



37 conflits. Quel qu'en soit le motif, la police se doit d'intervenir sur ce genre d'événement, dans la plupart des cas afin d'éviter qu'un simple litige ne s'envenime.

36 affaires de bruits. Quelle qu'en soit la cause, un groupe de fêtards, des travaux ou même un chien laissé seul dans un logis, la police assume ce type d'intervention, le bruit étant une nuisance parfois importante pour ceux qui la subissent.

33 vols. Il s'agit d'interventions pour des vols en flagrant délit signalés par des témoins ou des victimes, toutes catégories confondues. Font également partie de cette catégorie les vols commis à l'étalage pour lesquels les auteurs ont été interpellés par le service de sécurité des commerces.

29 accidents de la circulation. Avec ou sans blessé(s), les accidents, en plus du drame souvent vécu par les parties en cause, occasionnent d'importantes perturbations du trafic, ce qui nécessite parfois l'intervention de deux patrouilles. L'une effectue l'enquête qui est de plus en plus technique, tandis que l'autre prend en charge la gestion de la circulation pour les autres usagers. Le chapitre consacré à la sécurité de la mobilité apportera un meilleur éclairage sur le sujet.



23 interventions dans des lieux privés. Plusieurs cas de personnes ayant eu des problèmes médicaux à domicile et pour lesquels les secours sanitaires demandent notre appui. D'autres interventions concernaient des personnes signalées en train de dormir dans les parties communes d'un immeuble ou d'autres consommant de la drogue. Les interventions pour des violences domestiques ne rentrent pas dans cette catégorie.

19 interventions sur la voie publique. Cette appellation regroupe les interventions pour lesquelles un critère plus précis n'existe pas forcément. Il peut s'agir d'un arbre tombé sur la chaussée, d'une conduite d'eau percée lors de travaux sur la voie publique. Ces interventions nécessitent la présence de la police afin de prendre en charge les déviations de trafic.

15 alarmes. Il s'agit d'interventions au profit d'établissements au bénéfice d'une alarme reliée à une centrale privée, ou directement à la centrale police. Très souvent dues à des erreurs techniques ou de manipulations, ces interventions doivent toutefois être effectuées afin de rapidement déterminer la cause du départ de l'alarme et procéder ainsi à une levée de doute.

10 cambriolages. Qu'il s'agisse d'un constat à effectuer, d'un cambriolage en cours signalé par un témoin ou encore de l'alarme d'un citoyen reliée à une centrale privée, cette catégorie d'interventions parle d'elle-même. Bien souvent, ce type d'interventions s'effectue à plusieurs patrouilles avec, également, l'appui de la brigade des chiens. La Brigade des cambriolages (BCAM) de la police judiciaire est en charge des enquêtes, tout comme un groupe spécialement dédié gère les enquêtes relatives aux attaques de distributeurs automatiques de billets. En effet, puisqu'il s'agit de vols par effraction, ces attaques font partie de la catégorie des cambriolages. La Brigade de police technique et scientifique (BPTS) est également largement sollicitée dans ce types d'affaires. Leur précieuse contribution permet régulièrement l'identification des auteurs, notamment lors de correspondance d'ADN.



9 disparitions. Fugue volontaire, disparition momentanée d'une personne âgée ou recherche d'une personne dépressive, un avis est diffusé à l'ensemble des patrouilles et un dispositif de recherche est mis en place avec, notamment, l'appui de la brigade des chiens dans certains cas.

Lorsqu'il s'agit de personnes majeures, la Brigade des délits contre la personne (BDP) de la police judiciaire est chargée de l'enquête. Pour les moins de 18 ans révolus, c'est évidemment la Brigades des mineurs (BMIN) qui assure le suivi.

8 dommages à la propriété. Qu'ils soient intentionnels ou accidentels, un constat doit être effectué et selon le cas, une plainte sera enregistrée. Dans certaines affaires, l'intervention de la Brigade de police technique et scientifique (BPTS) de la police judiciaire sera nécessaire pour prélever des traces, tandis que dans d'autres cas, les policiers effectuant le constat pourront s'en charger eux-mêmes.

8 interventions à caractère social. Dans ce type d'interventions, les policiers sont en présence de personnes seules et désorientées ou déprimées. Une intervention de la police est nécessaire, en premier échelon, afin de déterminer si un appui sanitaire, voire psychologique, se révèle indispensable.

Rarement consécutives à des commissions d'infractions, ces interventions nécessitent souvent beaucoup de temps et plongent les policiers au cœur de l'urgence sociale.

33 kilos de stupéfiants détectés en 2019, lors de quêtes effectuées par les chiens de police.

5 affaires de stupéfiants. Il s'agit par exemple de l'interpellation d'un dealer, du contrôle d'une personne en possession de stupéfiants, d'une découverte aléatoire de stupéfiants par un chien policier, ou du démarrage d'une enquête plus approfondie par la Brigade des stupéfiants (BSTUP) de la police judiciaire. Sont également comptabilisées les interventions effectuées par la Brigade judiciaire de voie publique (BVPS).



3 interventions de la brigade de la navigation.

Pour la journée sélectionnée, le personnel de la police de la navigation est intervenu pour un homme ayant chuté dans l'eau depuis un ponton, pour une embarcation ayant pris l'eau, ainsi que pour un navigateur en difficulté. Les policiers de la brigade du lac ont effectué 59 missions de sauvetages, tous plans d'eaux vives confondus en 2019, que ce soit pour des baigneurs, des usagers de matériel de sport nautique ou même pour des personnes souhaitant mettre fin à leurs jours. 17 embarcations en difficulté ont également pu bénéficier de l'intervention de ces policiers spécialisés. Leur savoir-faire reconnu hors des frontières cantonales les a amenés à effectuer des opérations extérieures à 10 reprises en 2019.

3 manifestations. Ces manifestations ont toutes nécessité une mobilisation de personnel policier.

3 interventions pour des animaux. Que ce soit pour un chien agressif et/ou ayant mordu une personne, un animal signalé perdu ou à l'inverse un autre errant sans propriétaire, la police intervient avec parfois l'appui de la brigade des chiens. Cette dernière possède en effet le matériel permettant d'attraper des animaux.

2 vols à la tire ou à l'arraché. L'énoncé est suffisamment explicite et une majeure partie des affaires de ce type est résolue par l'intervention des policiers de la Brigade anti criminalité (BAC). Opérant avec discrétion et répartis principalement où sont détectées les actions des "pickpockets", ils anticipent bien souvent la commission de ce type de vols en interpellant les auteurs au stade de la tentative de vol.

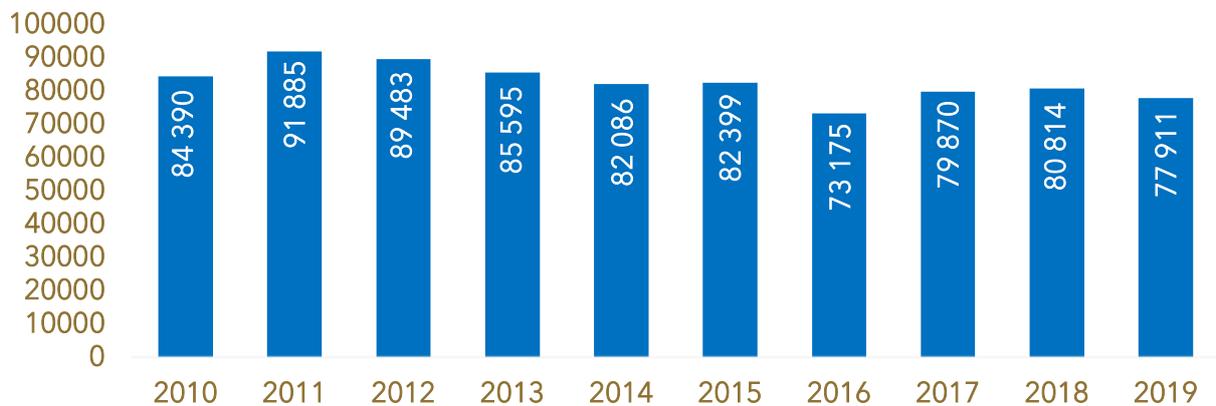
1 violence domestique. Appel d'une femme qui dénonce la violence qu'elle subit de la part de son mari, lequel ne vit plus sous son toit. Intervention de la patrouille du secteur concerné. S'ensuit la mise à disposition de l'auteur de ces violences au Ministère public.



1 agression. Appel d'un homme qui vient de subir une agression sur la voie publique. Une prise en charge rapide de la victime, suivie de l'interpellation d'un des auteurs présumés occupera plusieurs patrouilles avant que le dossier ne soit transmis au Groupe de suivi judiciaire (GSJ).

1 incendie. 3 patrouilles ont été nécessaires afin de garantir un périmètre d'action aux hommes du SIS, lesquels intervenaient pour un feu dans un appartement. Dans ces cas, la police effectue un bouclage de la zone d'intervention, met en place des déviations de trafic, puis la partie "enquête" est confiée à la Brigade des vols et incendies (BVI) de la police judiciaire, assistée par la Brigade de police technique et scientifique (BPTS).

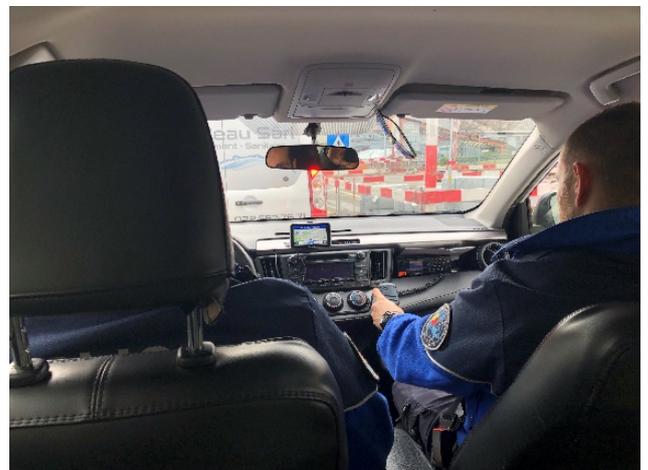
Nombre de réquisitions annuelles entre 2010 et 2019:



IMMERSION AU SEIN D'UNE ÉQUIPE DU POSTE DE LANCY-ONEX

Une immersion avec une patrouille de police durant un service entier, soit trois journées et une nuit, n'est pas une possibilité offerte à tout le monde. Toutefois, un regard différent est toujours utile afin de mesurer la perception que peuvent avoir les personnes non policières. Une collaboratrice de l'institution, elle-même non policière et faisant partie d'un service administratif, a pu bénéficier de ce stage au sein du poste de police de Lancy-Onex et partage son expérience. A noter que plusieurs collaborateurs et collaboratrices de différents services administratifs ont également effectué de tels stages car il est essentiel que leur vision du métier soit conforme à la réalité du terrain.

En ce premier jour d'immersion, j'arrive au poste en milieu de matinée pour la prise de service. Je fais connaissance avec les collègues qui me prendront en charge. Après les présentations puis un briefing sur les éléments importants à connaître, nous voilà partis pour patrouiller, à bord de la #173, dans les rues du secteur de Lancy-Onex (un des plus grand du canton). Ce qu'il m'importe particulièrement de vivre, c'est la réalité de la devise de la police genevoise : **protéger et servir !**



Et d'ailleurs, parmi les interventions auxquelles j'ai assisté durant cette immersion, je désire en mettre une en évidence. Cette intervention, toute en délicatesse par l'application et la sensibilité particulières dont ont fait preuve les policiers, pourrait s'appeler "Protéger et servir !"

Il est 21h30, une opératrice de la centrale police nous demande de nous rendre au domicile d'une personne âgée. En effet, un médecin a composé le 117 car il n'arrive pas à joindre son patient qui ne répond pas à son portable. Il est en souci en plus du fait qu'il doit absolument l'informer des résultats d'analyses effectuées plus tôt le jour-même. Son patient doit se rendre à l'hôpital afin d'y être hospitalisé de suite.

Nous sommes finalement en présence de l'homme et de son épouse et leur expliquons qu'il faut rappeler le médecin traitant. Le patient est un peu déboussolé... Les policiers ne voudront pas quitter les lieux avant de s'assurer que les personnes soient mises en contact. Ils aideront l'homme à composer le numéro de portable du médecin, pas de réponse. Les policiers recherchent le numéro de la réception de l'établissement médical d'où le docteur a appelé. Le patient le compose puis est finalement mis en relation avec le médecin. Ne sachant pas quelle serait la réaction du sénior en apprenant les nouvelles, les policiers assistent à la discussion à distance respectable. L'homme et son épouse doivent immédiatement se rendre à l'hôpital ... Sous le choc, ils ne sont pas sûrs de tout comprendre. Le policier fait donc l'intermédiaire entre eux et le médecin, répétant les propos de ce dernier et s'assurant que les enjeux ont été correctement compris. Les policiers proposeront au couple de les emmener à l'hôpital. Touchée par la proposition et la présence bienveillantes des policiers, l'épouse les remercie mais préfère se donner le temps de préparer quelques affaires puis de prendre un taxi. Nous les sentons tellement reconnaissants. Ils ne cessent de remercier les agents.

Cette intervention extrêmement silencieuse, sans bruit, sans feux bleus, sans crissemets de pneus ni interpellation, me rappelle un proverbe africain que notre Commandante a un jour délivré à l'ensemble de ses collaborateurs :

L'arbre qui tombe fait plus de bruit que la forêt qui pousse !



A street scene featuring a white truck with a large white container on its back, a blue van, and a building with a 'KOSCIUSZKI' sign. A white barrier with 'POLICE' written on it is in the foreground. The text 'Gérer les manifestations, les grands événements et les situations exceptionnelles' is overlaid in blue outline font.

Gérer les
manifestations,
les grands
événements et les
situations
exceptionnelles

Dans le cadre de la venue de chefs d'Etats et/ou de ministres lors de conférences internationales ou encore pour la mise en œuvre de dispositifs de sécurité ou de maintien de l'ordre lors de manifestations sportives, festives ou politiques, il incombe à la Direction des opérations (DirOp) de récolter les informations utiles, de planifier puis de coordonner et déployer sur le terrain les forces de sécurité visant une gestion optimale de l'événement.

La DirOp assure le pilotage de la Politique criminelle commune (PCC). Elle conduit et coordonne les opérations découlant des axes de la PCC, des objectifs opérationnels de l'Etat-major de la police et des rapports des chefs de service opérationnels. Il s'agit d'assurer l'intégration des objectifs de la politique criminelle commune 2018-2020 à tous les niveaux, jusque sur le terrain auprès des cadres de proximité, des collaboratrices et des collaborateurs.

Par la récolte et l'analyse de renseignements, portant notamment sur l'apparition de phénomènes ou sur la récurrence éventuelle de certaines infractions, la DirOp élabore des directives qui sont communiquées à l'ensemble du personnel. En ce qui concerne la coordination des forces et l'anticipation des problèmes sécuritaires à l'échelon cantonal, elle réunit chaque semaine les principaux acteurs.

*La récolte puis
l'échange
d'informations ainsi
que la coordination des
moyens sur le terrain
sont les outils de la
direction des
opérations*



Le but est notamment de cibler les lieux ou les heures propices à tel ou tel type d'infractions. Par la récolte puis l'échange d'informations, la coordination des moyens ainsi que la répartition des missions, la DirOp garantit une optimisation des ressources au profit de la sécurisation de l'espace public.

Parmi les défis que devait relever la DirOp en 2019, la mise en œuvre du Léman Express, ou plus exactement la gestion de l'impact que ce nouveau moyen de transport aurait sur la répartition des forces de sécurité, était un enjeu de taille.

La clef de la réussite résidant dans la coordination des divers acteurs, l'exercice **Confine Tre** (13 septembre 2019) a permis de mesurer la clarté du rôle de chacun et la difficulté de la gestion d'un événement majeur en zone frontalière, impliquant de nombreux blessés.

Un autre exercice majeur a été l'**Exercice du réseau national de sécurité 2019** (ERNS19 - du lundi 11 novembre au mercredi 13 novembre 2019). Organisé par la Confédération, il

simulait de multiples attaques terroristes quasi simultanées sur l'ensemble du territoire helvétique. Cet exercice a permis, là aussi, de mesurer la capacité de la police genevoise à anticiper, à mettre en œuvre des moyens opérationnels préventifs, réalistes en termes d'effectifs et pertinents en termes de réponse à la menace. Un retour sur l'exercice (RETEX) sera bien évidemment réalisé dans le courant de l'année 2020.

La coopération et la coordination des forces de sécurité en zones frontière ainsi que le partenariat avec nos homologues français sont également une tâche assumée par la DirOP. La **Brigade opérationnelle mixte (BOM)** est bien installée dans sa sphère d'activité. Elle est devenue un outil particulièrement apprécié de la partie française comme de la partie suisse.

La police cantonale genevoise poursuit ses contrôles réguliers dans les bus et trams entrant et sortant de Genève, ainsi que la mise en œuvre d'opérations transfrontalières mixtes, notamment dans les domaines de la mobilité et des cambriolages.

MANIFESTATIONS ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

Le centre de la planification des opérations a transmis **1'515 préavis** à l'autorité politique en charge de la délivrance d'autorisation (1'276 en 2018). Une forte augmentation de 18% du nombre de préavis délivrés est constatée, confirmant l'augmentation déjà importante de près de 11% en 2018.

Les manifestations sur l'espace public ne nécessitent pas toutes un encadrement de la part de la police. Néanmoins, ce sont **666 mobilisations de personnels** qui ont été mises en œuvre.

La **Brigade de sécurité publique (BSP)**, spécialiste du maintien de l'ordre, assume, entre autres, la gestion des manifestations. Cette brigade doit malgré tout régulièrement compter sur des renforts fournis par les autres unités de la police.

De plus, dans des cas particuliers, des renforts policiers issus d'autres cantons se révèlent indispensables, comme par exemple lors de la manifestation du 6 juillet 2019 où des pros et des antis "Paul Biya" étaient prêts à en venir aux mains aux alentours de la place des Nations.

Depuis trois ans, le nombre de demandes de manifestation est en hausse de près d'un tiers.

Comme en 2018, bon nombre d'événements à caractère international se sont déroulés dans notre canton durant l'année écoulée, comme en témoigne la ligne du temps située juste après le chapitre "Sécurité de la mobilité".

Les nombreuses manifestations pour le climat, la marche des fiertés, le traditionnel cortège du 1^{er} mai, le 100^e anniversaire de l'OIT, la grève des femmes, la manifestation des Camerounais, le retour du Servette FC en Super League, "La nuit est belle" ou encore plusieurs conférences internationales ont rythmé l'année 2019 et ont démontré la capacité de la police genevoise à adapter ses dispositifs en fonction de la teneur des événements.

Egalement rattachée à la DirOp, la **Brigade anti criminalité (BAC)** est composée de policiers œuvrant en civil.

Leur connaissance de la manière d'agir des voleurs à la tire et ou à l'arraché, associée à leur présence accrue aux heures et dans les zones favorables à la commission de ce type de délit, a permis une diminution des cas en 2019.

Une attention particulière est déjà prêtée par ces spécialistes aux rames de la ligne du Léman Express.

Avec une baisse du nombre de plaintes pour vol à la tire et/ou à l'arraché de 7% en 2019 et une augmentation de 29% des interpellations d'auteurs présumés, la BAC démontre sa capacité d'agir en amont, soit avant la commission de délit.

En 2019, 243 personnes ont été appréhendées et mises à disposition du Ministère public par le personnel de la BAC.

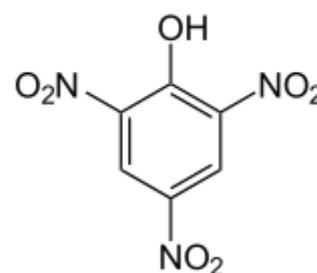
*Plus de 4
manifestations par
jour en moyenne,
dont un peu moins
de 2 nécessitant un
dispositif policier.*

ACIDE PI QUOI ?

En 2019, la police genevoise découvrait l'acide picrique et sa dangerosité sous forme cristallisée. Trois convois de matière dangereuse, encadrés par un effectif conséquent de policiers, ont ainsi été mis en œuvre. Au final, trois opérations de police déclenchées en urgence et s'achevant à la satisfaction de tous.

Flegmatisé - soit inoffensif sous forme liquide - l'acide picrique lorsqu'il est cristallisé devient explosif et est particulièrement sensible aux chocs.... La vitesse de détonation de l'acide picrique est de 7 650 m/s à sa densité maximale.

Le **dimanche 22 août**, un premier cas nous est rapporté à l'usine d'incinération des Cheneviers. Environ 500 grammes d'acide picrique ont été découverts. Une première opération de transport est organisée en urgence, mais la courte distance entre l'usine et le lieu choisi pour la destruction (carrière sur la commune de Bernex) ainsi que l'heure de l'événement, ne nécessitent pas de mesures particulières en termes de communication aux citoyens; la sécurité de tous étant assurée et les désagréments étant minimes sur la petite portion de route impactée.



Le **mercredi 28 août**, un deuxième cas nous est signalé en fin d'après-midi au Centre médical universitaire (CMU). 100 grammes d'acide picrique sont découverts après un inventaire. Pour l'équipe Nedex (Neutralisation, Enlèvement, Détection, Engins explosifs), il s'agit dès lors de planifier la prise en charge puis le convoyage de cette matière, depuis le centre-ville jusqu'au lieu de destruction, dans la campagne genevoise sur la commune de Bernex.

Le convoi de matière dangereuse est escorté à travers la ville, par le chemin le plus adapté. Dans ce contexte, le meilleur trajet est celui par lequel la matière transportée ne sera pas cahotée mais également celui par lequel le convoi sera assuré de poursuivre sa route sans devoir s'arrêter.

Le choix de cet itinéraire implique de le reconnaître de manière soignée en amont, afin d'être certains de ne pas se heurter, par exemple, à des travaux empêchant - même partiellement - l'accès à une rue.

Une communication doit également être préparée afin d'informer la population de l'itinéraire et des heures de passage de ce convoi, tout en les enjoignant à éviter le parcours du convoi, ou à défaut, de suivre scrupuleusement les indications du personnel encadrant l'impressionnant convoi.



Pour ce deuxième cas, le départ du CMU s'est fait aux environs de 21h, tandis que l'arrivée sur le "pas de tir" a eu lieu vers 23h30. Le convoi doit en effet impérativement adopter une allure constante mais très réduite afin de limiter les secousses subies par la remorque transportant la matière. Le niveau de sécurité est toutefois tel que même en cas d'explosion de l'acide dans la cuve de transport, le danger reste maîtrisé en termes de projections de matière.

C'est le **dimanche 13 octobre** que le dernier convoi est mis sur pied. Là aussi, le trajet emprunté est très urbain puisque le convoi quitte le CMU, puis rejoint les bâtiments de Science II, situés au quai Ernest-Ansermet, pour y récupérer une autre partie de l'acide. Finalement, il rejoindra la place d'armes d'Epeisses pour y détruire les 791 grammes récoltés.

Un hommage particulier au démineur qui, au départ comme à l'arrivée, doit manipuler entre ses mains le contenant dans lequel se trouve cet acide sous forme cristallisée, le rendant ainsi très sensible aux chocs... Lors de chaque opération, un volontaire au sein du groupe Nedex s'est spontanément dévoué pour accomplir cette périlleuse tâche.

La sécurité de la mobilité



Y'a-t-il des caméras dans les environs qui auraient filmé l'accident ? Quelle était la direction empruntée par les parties concernées ? Quelles étaient les phases de feu lors de l'accident si ce dernier a eu lieu sur un carrefour. En 2019, la police genevoise a géré 2'770 accidents de la route (-7,2% par rapport à 2018), dont 1'117 avec blessés.

*2'770
accidents de
la route
gérés par la
police
genevoise
dont 1'117
avec blessés.*

Une des missions du collaborateur affecté à la police routière est d'intervenir en urgence sur les accidents de la circulation avec blessés (1'117 en 2019, dont 9 avec une issue mortelle engendrant un total de 10 personnes décédées). Sécuriser les lieux, à l'instar de toute scène de crime, mettre en place un plan mobilité, investiguer sur les circonstances et les causes de l'accident, analyser la conformité des aménagements et collaborer avec différents partenaires que sont, entre autres, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), les Transports publics genevois (TPG), les Agents de la police municipale (APM) ou encore la police des transports, sont ses premières actions sur les lieux. Il va ensuite enregistrer les premières déclarations des parties impliquées dans l'accident, en commençant par la/les personne(s) blessée(s) avant leur transport à l'hôpital par les ambulanciers. Afin de vérifier l'état des personnes, les parties impliquées sont soumises à l'éthylotest et/ou au test salivaire pour le dépistage de la présence de drogue. Au total, 3'065 contrôles au moyen de l'éthylotest ont été effectués en 2019.

Pour terminer, le policier cherchera à savoir s'il y a des témoins de l'accident. Pendant ce temps, son collègue relèvera les traces sur la chaussée, notamment celles de freinage laissées par les pneus ou celles de ripage laissées par les parties saillantes du véhicule. Il prendra des photos et esquissera un croquis à main levée pour ensuite le retranscrire de manière très précise en format numérique.

Lorsque les circonstances de l'accident sont peu claires, la diffusion d'un appel à témoins peut être demandée au Service communication et relations publiques (SCRIP) de la police. De retour au bureau, le policier rédige un document à l'attention des parties en cause afin qu'elles puissent contacter leurs assurances respectives avec toutes les informations nécessaires. Il déterminera les fautes lors de l'établissement du rapport d'accident qu'il adressera ensuite au Ministère public (MP) et/ou au Service des contraventions (SDC).

La Brigade routière et accidents (BRA) a émis un total de 7'227 documents en 2019, tous types confondus, soit rapport d'accident, rapport d'arrestation, de contravention et également d'amende d'ordre.

Lors d'accident avec fuite, le policier peut, au besoin, demander l'appui des enquêteurs du **Groupe technique de recherches de véhicule (GTRV)**. Grâce à des débris retrouvés sur le lieu d'un accident, des images de vidéosurveillance situées à proximité du lieu de l'accident ou des informations transmises par des témoins, ceux-ci effectuent une enquête pointue. Avec un taux de réussite de 88% en 2019, le GTRV demeure un groupe très performant dans la recherche des conducteurs fautifs ayant pris la fuite après un accident (203 affaires lui ont été confiées en 2019).

203 affaires en 2019 et un taux de réussite de 88%. Le GTRV maintient la pression sur les fuites après accident.

Lorsque des taxis ou des poids lourds sont impliqués, le **Groupe transport environnement (GTE)** vient en appui. Les policiers du GTE prélèvent le tachygraphe et l'analysent, effectuent des contrôles concernant le chargement et s'assurent que le véhicule soit en règle (450 véhicules contrôlés en 2019). Ils s'assurent également que la Loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) soit respectée et procèdent à des contrôles inopinés (652 véhicules contrôlés en 2019). Leur connaissance en matière de mobilité douce, c'est-à-dire tous les engins assimilés à des véhicules tels que les vélos ou les trottinettes électriques, est très importante au vu de la constante progression de ces modes de déplacement.

Le **Groupe audio-visuel accident (GAVA)** intervient après les premiers policiers lors d'accidents graves, lorsque des pronostics vitaux sont engagés. Mis sur pied en 2019, ce groupe de spécialistes possède des moyens de pointe permettant de mieux comprendre une trajectoire, établir une vitesse avant le heurt, prendre des photographies, notamment au moyen de scanner 3D, de traitement en réalité virtuelle de la scène ou encore de traitement spécifique d'analyse du site, et vient ainsi en appui aux enquêteurs. Ce groupe a été activé 32 fois en 2019.

Lors d'accidents avec blessés, le policier de la brigade routière et accidents intervient sur tout le canton, y compris sur l'autoroute, tout comme ses collègues du **Groupe de sécurité autoroute (GSA)**, lesquels sont les spécialistes de toutes les interventions sur l'autoroute, dont la typologie particulière nécessite une formation spécifique.

Ces derniers gèrent les investigations liées aux événements tels que les accidents, les contresens, les piétons, les dégâts, les mises en danger, le traitement des alarmes sur le tronçon A1, et viennent aussi en appui pour sécuriser les lieux. Ils garantissent la sécurité des partenaires ou travailleurs sur l'ensemble du tronçon autoroutier et s'occupent également de mettre en place les mesures de circulation alternée afin de permettre aux techniciens de la maintenance de pouvoir travailler en toute sécurité durant les nuits. Ils interviennent aussi lorsque des objets dangereux pour les usagers de la route se trouvent sur la chaussée.



Le secteur autoroutier ainsi que les routes du canton sont supervisés par la centrale régionale du trafic dans laquelle sont réunis la police routière, l'Office cantonal des transports (OCT) et les TPG, lesquels analysent et agissent opérationnellement au quotidien pour la sécurité et la mobilité dans le canton. Pour ce faire, ils ont l'appui des agents de sécurité publique de la centrale autoroutière qui se trouve au **Centre autoroutier de surveillance du trafic et de gestion opérationnelle des routes nationales (CASTOR)**. Ceux-ci sont en relation permanente avec les patrouilles sur le terrain ainsi qu'avec les techniciens du **Centre d'entretien des routes nationales (CeRN)**. Chaque matin, une patrouille de police se positionne sur l'autoroute afin de faire de la prévention mais aussi dans l'objectif d'intervenir très rapidement en cas d'accident.

Lorsqu'il est en patrouille, le collaborateur de la police routière veille attentivement au comportement des usagers de la route, à l'état des véhicules, à l'utilisation du téléphone portable ou encore à l'état du conducteur... Les phares sont-ils enclenchés ? Le véhicule présente-t-il des parties saillantes ? Les ceintures de sécurité sont-elles attachées ? Mais il observe aussi l'état de la chaussée, les aménagements routiers, les entraves à la circulation sur les carrefours, les véhicules mal stationnés ainsi que ceux circulant sans plaques d'immatriculation.

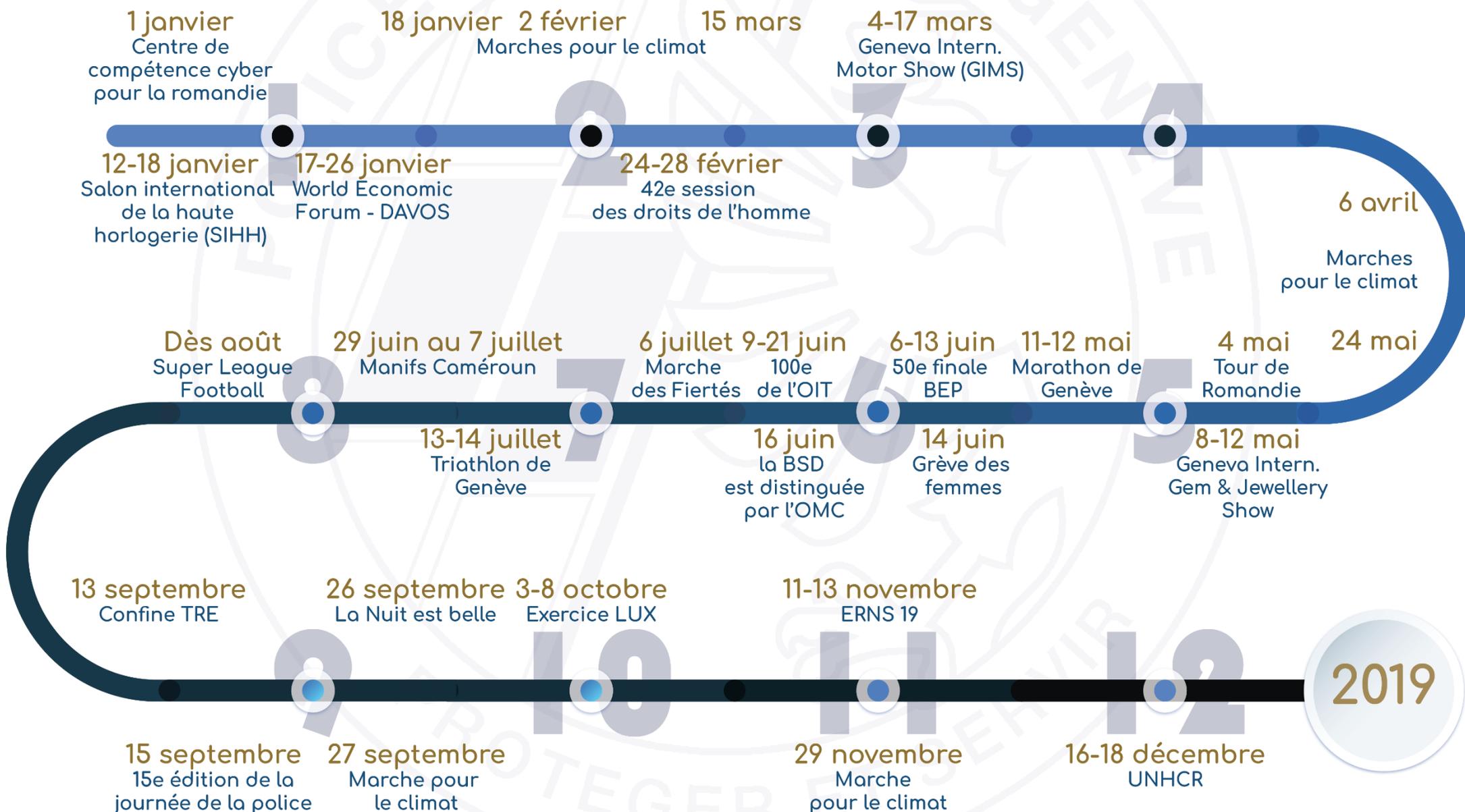
Lors des contrôles radar, ce collaborateur vient en appui au **Groupe radar (Grad)** et peut traiter immédiatement les délits constatés. Plusieurs fois par semaine, le Grad se rend sur les différents axes sensibles et place un radar mobile, à des heures différentes, afin d'effectuer des contrôles de la vitesse (2'907 en 2019, dont 582 au moyen d'un radar mobile, et 82 au moyen du nouveau radar semi-stationnaire). De retour au bureau, le policier affecté à ce groupe traite les infractions à destination du MP et du SDC. En 2019, le Grad a infligé 308'270 amendes d'ordre, effectué 6'336 dénonciations et poursuivi 1'872 infractions rentrant dans la catégorie des délits.



*66'132'192
véhicules
contrôlés au
radar pour
316'478
infractions
constatées.*

La police routière vient également en appui sur les interventions de ses collègues travaillant au sein d'autres unités, lorsque le rythme des activités du service le permet. En matière de prévention, elle gère notamment les campagnes mises en œuvre lors des rentrées scolaires. La police routière est également amenée à collaborer avec différents partenaires comme ProVélo, par exemple, ou avec les APM lors des contrôles effectués dans le cadre des Contrats locaux de sécurité (CLS).

La ligne du temps



2019



Police
internationale et
opération
Poséidon

La police internationale est en charge de la sécurité du milieu international (aéroportuaire et diplomatique) ainsi que des tâches en lien avec le domaine de la migration.

La sécurité du milieu international porte sur deux aspects distincts. D'une part celui de la protection du milieu aéroportuaire et d'autre part, celui de la sécurité du milieu diplomatique (organisations internationales, ambassades et consulats), qu'il s'agisse de la gestion de réceptions diplomatiques, de protection de personnalités ou de surveillance des sites en fonction du degré de menace identifié par la Confédération.



L'année 2019 a été riche en événements internationaux et en mises en œuvre d'exercices à l'échelle 1:1 avec nos partenaires cantonaux et fédéraux.

En ce qui concerne l'activité générale, plusieurs dizaines de sites sont surveillés par des patrouilles diplomatiques motorisées, constituées de policiers rattachés à la police internationale. Des missions de surveillance sur des objectifs diplomatiques sont également garanties par des assistants de sécurité publique de niveau 3 et par des plantons fixes en certains lieux.

Chaque semaine, plusieurs événements font l'objet de mesures de sécurisation extérieure et/ou intérieure ainsi que de mesures de circulation et de protection rapprochée.

S'agissant du contexte sécuritaire européen et de la situation en lien avec la menace terroriste, les mesures suivantes assurent un renforcement de la sécurité sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire :

- adaptation du déploiement des forces sécuritaires sur l'aéroport en tout temps;
- développement de la formation en lien avec la menace terroriste pour le personnel de la police internationale déployé sur sol aéroportuaire;
- opérations ponctuelles de haute visibilité et contrôles systématiques effectués sur des problématiques données (vol, bagage abandonné, etc.):
 - contrôles de cartes d'identité aéroportuaires (CIA) dans les secteurs périphériques (fret, tri bagages, aviation légère, etc.);
 - contrôles des taxis et des valets de parking.

La **section migration de la police internationale** applique les normes édictées par les Accords de Schengen/Dublin, respectivement les directives frontières du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), en lien avec les mouvements migratoires en frontières extérieures et dans le cadre de la libre circulation des personnes.

S'y ajoutent l'enregistrement des demandes d'asile à l'aéroport de Genève et l'application matérielle de la décision fédérale concernée. La section organise et effectue le rapatriement des personnes faisant l'objet d'une mesure de renvoi (mandats de l'office cantonal de la population et des migrations ou autres), qu'elles soient acheminées sur des vols de lignes, des vols affrétés par la Confédération ou communs, dans le cadre de l'Agence FRONTEX. Cette disposition se complète également par des renvois maritimes et des actions FRONTEX ciblées pour un appui à l'étranger.

Le mois de juin 2019 a été marqué par l'adoption d'une disposition fédérale qui a amené un changement de procédure, visant la mise en œuvre de la délégation de la compétence décisionnelle aux organes cantonaux ou fédéraux chargés du contrôle à la frontière, en cas de refus d'entrée et de renvois à la frontière extérieure Schengen.

De plus, la politique de la Confédération en matière de retour a encouragé d'une part, le départ volontaire, et d'autre part, la mise en œuvre des décisions de renvoi entrées en force, en recourant si nécessaire à des moyens de contrainte.

En 2019, la **Brigade migration et retour (BMR)** a mené 50 opérations. La police a traité 507 cas d'expulsions judiciaires en 2019 (442 en 2018). De plus, 9 vols spéciaux et 8 opérations FRONTEX ont été effectués. Événement inédit, la police genevoise a participé à 2 interventions maritimes. En 2019, le nombre de personnes prises en charge par le Service d'asile et de rapatriement (SARA) s'est élevé à 1'501 (1'655 en 2018). Au niveau des demandes d'asile enregistrées, une très nette augmentation s'est produite en 2019 avec 181 demandes traitées (71 en 2018).

Dans le cadre du plan fédéral et du contingent de l'accueil de 800 réfugiés syriens accordé par le Conseil fédéral et l'UNHCR (période 2019-2020), le SARA a fait en sorte de faciliter les formalités liées à l'arrivée de ces groupes, en principe composés d'une trentaine de personnes par mois (généralement des familles).

Le bureau de la migration a établi 1'523 passeports d'urgence et enregistré 1'604 déclarations de perte. Il a également délivré 93 visas exceptionnels. Concernant les accueils protocolaires, 1'470 interventions ont été effectuées.



Les accords de Schengen dans le domaine des contrôles frontaliers règlent le renforcement et l'harmonisation de ceux-ci aux frontières extérieures. Dans ce cadre, la Suisse a été sollicitée pour déployer des policiers à la frontière extérieure grecque (opération Poséidon), au profit de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes FRONTEX.

La Conférence des commandants des polices cantonales de suisse (CCPCS) a coordonné cette première participation avec le Secrétariat d'état aux migrations (SEM) et mandaté la Conférence latine des commandants des polices cantonales (CLCPC) afin de conduire la première mission suisse.

Une visite de préparation a été effectuée au mois d'août 2019 afin d'apprécier au mieux la situation sur l'île de Lesbos. Il a été décidé que cinq candidats seraient sélectionnés parmi les cantons de la Conférence latine des Commandants des polices cantonales (CLCPC).

Ce premier groupe a réuni un commissaire tessinois, un inspecteur vaudois, un caporal fribourgeois, un assistant de sécurité publique genevois et un premier-lieutenant genevois en qualité de chef d'équipe.

Dès son arrivée à Mytilène le 5 novembre 2019, les responsables de FRONTEX l'ont mis au courant de la situation sensible sur l'île et dans le camp de Moria. De 8'000 migrants au mois d'août 2019, le camp compte désormais plus de 17'000 migrants, dont 5'000 enfants, un tiers étant non accompagné.

Le groupe a aussi été informé de certains problèmes sécuritaires, particulièrement sur le retour de combattants de l'Etat islamique (EI), qui cherchent à se fondre parmi les migrants pour rejoindre l'Europe.

La mission initialement prévue était d'effectuer des retours sous contrainte par voie maritime à destination de la Turquie. Pour ce faire, une formation en anglais a été dispensée pendant les cinq premiers jours de son déploiement, cette langue étant commune à l'ensemble des membres, issus de Croatie, d'Allemagne, d'Autriche, de Lettonie, de Lituanie et des Pays-Bas, qui formeraient l'équipe définitive.



Durant le mois d'engagement, le groupe a effectué deux opérations de retour sur la Turquie (11 et 9 migrants). Ces personnes ont ainsi été accompagnées depuis le poste de police de Mytilène par bus jusqu'au port où elles ont embarqué sur le ferry. Après une traversée d'une heure environ, elles ont accosté à Dikili, où les autorités turques les ont réadmis sur leur sol.

Une mission secondaire a été attribuée au groupe afin d'optimiser l'appui au profit de la Grèce. Il a ainsi participé à des identifications, des enregistrements, ainsi qu'à des prises de photos et d'empreintes dans le système informatique. La véritable difficulté venait du fait que toutes les saisies se faisaient en langue grecque avec les caractères hellènes.

A cette occasion, le groupe a été confronté aux centaines de personnes qui, dès leur première journée à Moria, sont rassemblées dans une petite cour. Une odeur pestilentielle les a saisi, leur rappelant la tragédie que traversent ces migrants : leur périple dure depuis plusieurs semaines. Ils ont fait la traversée durant la nuit et, pour la plupart, ont été secourus en mer, évitant ainsi une mort certaine au large des côtes. Bébés, enfants, familles, aînés, principalement syriens ou afghans, composent cette marée humaine.

Lors du débriefing final au sein du quartier général de FRONTEX avec les différents responsables, ces derniers transmettent leurs remerciements pour le travail accompli dans des conditions extrêmes. Durant le séjour du groupe suisse, 4'400 migrants sont arrivés. Depuis janvier, un total de 23'000 personnes a foulé le sol de cette île qui ne compte que 80'000 habitants. Le mois de novembre 2019 a été l'un des plus difficiles depuis les premières arrivées en 2015.

Bien qu'il ne s'attendait pas à être confronté à une telle détresse, face à la crise migratoire qui frappe l'Europe, le groupe aura fait montre de son esprit d'équipe et de son sérieux, tout en gardant le moral dans l'accomplissement de ses tâches.

La lutte contre
les stupéfiants se
poursuit



La coordination de la répression dans le domaine des stupéfiants a débuté au mois de février 2015. Elle vise à coordonner les actions opérationnelles des unités de police engagées dans la lutte contre tous types de trafics de stupéfiants. Le concept englobe l'opération HYDRA (en place depuis 2011), qui se concentre sur la vente et l'achat d'héroïne sur la voie publique, de même que l'opération TEMBO (en place depuis 2012) qui concerne plus particulièrement la vente et l'achat de cocaïne ainsi que de marijuana.

Les actions policières, tous services confondus, ont induit une diminution drastique de dealers dans le secteur des Eaux-Vives, précisément au Parc la Grange, ainsi qu'au Jardin Anglais. Le deal de rue se concentre encore principalement sur 3 secteurs, l'Usine/Coulouvrenière, Plainpalais et les Pâquis. Le monitoring mené par nos services a permis de déterminer qu'environ 150 dealers étaient répartis sur ces 3 secteurs, avec des pics de présence constatés essentiellement les mercredis et vendredis soir, ainsi que les week-ends.

En termes de saisies, la police est parvenue à mettre la main sur 35,384 kg d'héroïne, 47,401 kg de cocaïne, 118,602 kg de marijuana, 127,088 kg de haschisch, 2'122 pilules d'ecstasy et 51,270 kg de produits de coupage (chiffres Damoclès*).

*Plus de 290 kilos
de stupéfiants
de tous types et
plus de 2'000
pilules d'ecstasy
ont été saisis en
2019.*

Chiffres Damoclès

*Damoclès est le nom donné à la coordination des nombreuses actions de lutte contre le trafic de rue de stupéfiants.

La persistance de cette criminalité s'explique entre autres par le principe déjà fort connu des dealers, qui consiste à limiter les quantités en leur possession afin ne de pas risquer des condamnations dissuasives.

Les mesures d'expulsions frappant les dealers africains sont par ailleurs extrêmement difficiles à concrétiser par l'OCPM, celles-ci étant notamment et étroitement liées aux procédures d'asile en cours et aux places disponibles en détention administrative. Ces constatations renforcent la conviction que la problématique du deal de rue n'appartient pas exclusivement au pilier de la répression et à l'action policière.

Marché de la cocaïne :

Ce marché reste important, voire progresse, la cocaïne étant un stupéfiant prisé au sein des différentes couches de la population. L'arrivée des ressortissants albanais sur ce marché n'a pas provoqué les conflits inter-ethniques que l'on avait craints.

A l'instar de l'an dernier, le fait marquant est la hausse importante de la qualité de la cocaïne disponible sur le marché, à tous les niveaux du trafic. La pureté dépasse parfois des taux de 90 %.

Ce phénomène a été constaté sur l'ensemble du territoire helvétique et n'est dès lors pas propre à notre canton. Il semble que les trafiquants ne rencontrent aucune difficulté à se fournir en cocaïne de qualité à bon prix et ne « perdent » plus de temps à la couper.

A l'instar des milieux albanophones il y a quelques années, les trafiquants d'origine africaine ont eux aussi de plus en plus tendance à installer les bases arrières de leur trafic en France voisine, notamment dans l'agglomération annemassienne. Cet état de fait complique les investigations qui prennent régulièrement un caractère transfrontalier, avec les difficultés y relatives.

Marché de l'héroïne :

Le milieu de l'héroïne est toujours contrôlé par les albanophones et le marché reste stable. Suite à diverses enquêtes, il apparaît de plus en plus que des trafiquants albanais proposent de l'héroïne « pure » en cailloux, vendue plus chère à des héroïnomanes, lesquels se font livrer à domicile à coups de plusieurs dizaines de grammes.

Cette pratique a pour « avantage » de réduire la visibilité du trafic, puisque tout se passe en appartement et non plus sur la voie publique. Les trafiquants diminuent ainsi les risques.

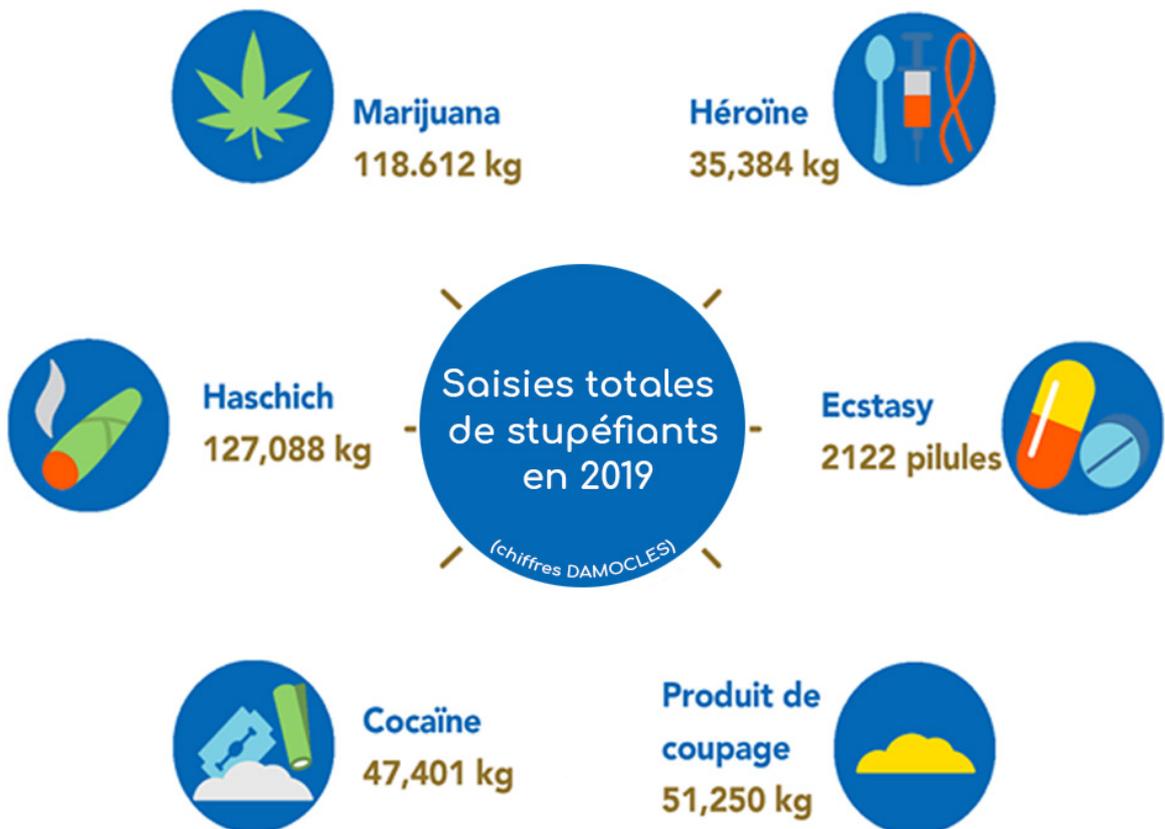
Le prix de l'héroïne vendue sur le marché genevois reste stable. Le taux de pureté a cependant augmenté. Auparavant, l'héroïne saisie présentait un taux de pureté allant de 12 à 15%. En 2019, les taux varient plutôt entre 17 et 21%.

Marché des produits cannabiques :

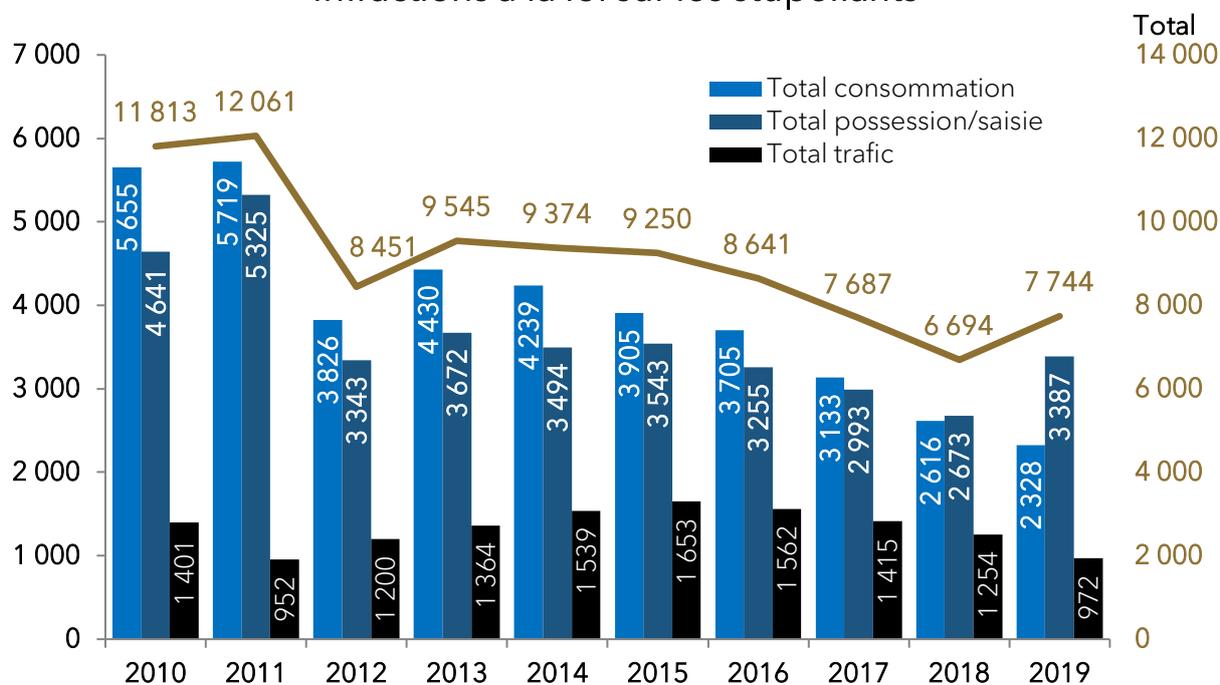
La **Brigade de l'aéroport (BAERO)** a réalisé une saisie de près de 305 kg de résine de cannabis lors d'une livraison surveillée. L'essentiel des autres saisies des produits cannabiques découle d'interpellations faites lors des actions mises en place par Damoclès et en zones frontière par le Corps des gardes-frontière (CGFR).

Marché des drogues de synthèse :

C'est essentiellement via le trafic postal et les contrôles douaniers effectués à ce niveau que sont réalisées les saisies. Elles concernent souvent de petites quantités commandées sur Internet par des consommateurs.



Infractions à la loi sur les stupéfiants



Lorsque des affaires nécessitent des enquêtes plus approfondies

La police judiciaire a concentré son effort principal sur la résolution des affaires graves au préjudice des personnes et des biens, sans toutefois négliger ses autres domaines d'activité.

La **Brigade criminelle (BCRIM)** a ainsi été en charge des 7 homicides qui ont été perpétrés dans notre canton (3 en 2018), dont un double. Le taux de résolution de ces homicides est de 100%. Elle a également traité une dizaine de tentatives d'homicide lors desquelles le pronostic vital des victimes était engagé.

La **Brigade de répression du banditisme (BRB)** a, quant à elle, été en mesure de prévenir plusieurs agressions à main armée projetées par des délinquants organisés issus du grand banditisme français, notamment par le biais d'une coopération exemplaire avec les différents services de police français, que ce soit dans le domaine de l'opérationnel ou de l'enquête. En particulier, l'intense coopération dans ce domaine a permis aux policiers français d'interpeller le 31 octobre 2019, dans une forêt frontalière près de Collonges/France, un gang de 8 truands prêts à passer à l'acte de manière imminente. Ils projetaient une attaque de fourgon blindé à l'arme automatique et à l'explosif sur sol genevois.

La **Brigade financière (BFIN)** a multiplié ses activités en lien avec des affaires particulièrement complexes et sensibles dont la presse s'est largement faite écho.

Dans le cadre de la lutte contre l'exploitation de la force de travail, une affaire marquante de l'année a été celle du chantier "En Chardon" du futur dépôt des TPG.

TENDANCES ET PHÉNOMÈNES 2019

Phénomène "# Me Too"

Si la **Brigade des mœurs (BMOE)** a connu une hausse de son activité en lien avec les infractions à caractère sexuel, cette augmentation n'est pas à mettre directement en relation avec un effet "#Me Too".

Les mineurs et les réseaux sociaux

Très friands de technologies modernes, les mineurs communiquent énormément par les réseaux sociaux. La **Brigade des mineurs (BMIN)** est spécialement attentive à investiguer ces réseaux, à des fins de prévention et de relevé des tendances. Notamment, les affrontements annoncés comme spécialement violents entre "bandes" peuvent être ainsi évités, ceci grâce à un dispositif déployé préventivement en fonction de l'information recueillie.

Les attaques de Distributeurs automatiques de billets (DAB)

La police a créé un groupe d'enquêtes consacré à cette problématique. Il œuvre tant dans le domaine de l'analyse et de la prévention que dans celui de la poursuite des auteurs. Aussi et d'une manière générale, le personnel policier est sensibilisé aux risques et des actions d'envergure sont menées, sur proposition des enquêteurs du groupe DAB. En septembre 2019, quatre individus ont attaqué par explosion une succursale bancaire en périphérie genevoise. Les moyens de sécurité propres à la banque ainsi que l'intervention rapide de nos services ont permis l'interpellation de trois d'entre eux.

Violences urbaines et violence graves au sens des définitions de la SPC

Phénomène inquiétant, les cas de vols avec violence et/ou sous la menace d'une arme sur la voie publique représentent la majeure partie de l'augmentation des violences graves statistiquement constatée.

A ce sujet, les services de la police judiciaire constatent une activité accrue de la délinquance juvénile locale et transfrontalière, qui se traduit par l'augmentation statistique des faits de violences commis par des mineurs et des jeunes mis à disposition du Tribunal des mineurs (TMin). A titre d'exemple, deux séries d'infractions ont été investiguées spécifiquement, l'une d'elles commise au centre-ville depuis l'été 2019, l'autre le long de la ligne de tram 14, entre Lancy et Bernex, à la même époque. Plusieurs auteurs mineurs ou jeunes adultes ont déjà été interpellés et permettent de confirmer le caractère sériel, du moins en partie, de leurs activités criminelles.

Cybercriminalité

Après une augmentation très alarmante en 2018, l'année écoulée a vu une hausse d'un peu plus de 20% des escroqueries commises par internet.

Une campagne de prévention en 3 volets a été diffusée au niveau suisse durant l'année 2019. Trois clips vidéos ont été réalisés, portant sur les escroqueries aux petites annonces en ligne, puis celles dites de "Romance Scam ou Love Scam", le troisième volet portant quant à lui sur le thème des "Money-Mules".

Le chapitre "Criminalité 2.0" apporte des éclairages plus précis sur la thématique de la criminalité par les nouvelles technologies, ainsi que la définition des termes anglais utilisés.

DÉVELOPPEMENT ET FOCUS PARTICULIERS

Les "Fugitifs"

Depuis le 1^{er} mai 2016, la police judiciaire genevoise a développé une activité intense dans la recherche des "fugitifs". Par fugitifs, il faut comprendre les personnes recherchées pour purger - ou finir de purger - une peine exécutoire, ainsi que les personnes figurant sous mandat d'arrêt en vue de jugement. Début 2017, Genève comptait 4'500 fugitifs.

L'objectif des enquêteurs spécialisés dédiés à cette activité est de localiser et d'interpeller ces personnes si elles se trouvent en Suisse, ou, si elles se trouvent à l'étranger, de les localiser et de déléguer les poursuites pénales aux autorités étrangères ou encore de les faire appréhender en vue d'une extradition, sous mandat d'arrêt international. Enfin, ces enquêteurs offrent également assistance pour l'arrestation et l'extradition des délinquants et criminels recherchés par les autorités étrangères. A satisfaction desdites autorités, plusieurs criminels ont pu être arrêtés soit en Suisse, soit consécutivement à des investigations menées par la police judiciaire genevoise à leur endroit.

Dans ce cadre, la coopération et la coordination avec les services de police étrangers constituent des piliers primordiaux.

L'une des difficultés majeures demeure que la plus grande partie des nations n'extrade pas ses ressortissants, à l'instar de la France. Il y a alors lieu de développer le renseignement pour connaître tout déplacement de la "cible", afin de pouvoir la faire appréhender dans un pays tiers. Une autre difficulté majeure tient au fait que bon nombre de fugitifs, se sachant recherchés, ont reconstruit totalement une autre vie sous une voire plusieurs fausses identités, dans une autre sphère d'activités et sous une autre apparence.

Par la qualité des investigations conduites, cette activité judiciaire a permis d'obtenir des résultats significatifs. Plusieurs fugitifs, parmi lesquels figure une grande partie de ceux ayant commis les infractions les plus graves et ayant été condamnés à de lourdes peines privatives de liberté, ont déjà pu être interpellés pour exécuter leur peine.

Au 1^{er} mai 2016, plus d'une centaine de fugitifs genevois avaient encore à purger une peine privative de liberté non prescrite supérieure à un an. Le Ministère public (MP) a systématiquement délivré des mandats d'arrêt internationaux à leur rencontre. Après 3 ans et demi d'activité, 70% de ces cas, les plus graves, ont été solutionnés.

Mais la recherche des fugitifs ne vise pas que les grands criminels. Elle s'inscrit également dans la localisation de personnes se soustrayant par différents artifices à des décisions de justice de moindre gravité, mais cependant onéreuses. En bientôt 4 ans d'activité, les appréhensions ont permis d'encaisser chaque année plusieurs centaines de milliers de francs, en recouvrant des peines pécuniaires convertibles en jours d'arrêt.

Entre 2016 et 2017, 134 des 310 dossiers traités ont été résolus. En 2018, ce sont 217 différents avis de recherche qui ont été solutionnés et 232 en 2019.

Quelques affaires emblématiques parmi d'autres :

- En novembre 2016, le très célèbre auteur de l'escroquerie à la taxe carbone, condamné en France à 8 ans de réclusion pour escroquerie, était signalé par la police judiciaire française comme étant susceptible de se trouver à Genève, sous une fausse identité. Le lendemain, les enquêteurs ont effectué la tournée des hôtels de luxe de la place, pour avoir confirmation que ce dernier descendait dans un grand hôtel du centre, où il a été appréhendé le jour-même, suite à la mise en place d'un dispositif de surveillance.
- En juin 2017, suite à des informations reçues de leurs homologues italiens, les enquêteurs spécialisés ont interpellé un ressortissant italien à Carouge. Il travaillait dans les cuisines d'un restaurant, sous une fausse identité. Ce dernier était recherché par les autorités de son pays pour purger une peine de 17 ans de réclusion pour trafic de cocaïne.

- En septembre 2017, le cerveau d'une attaque à main armée d'une banque de la place, commise en 2013, a pu être interpellé à Amsterdam. Ce ressortissant français, qui depuis lors résidait à Dubaï, avait été signalé aux enquêteurs par les autorités françaises lors de son entrée en France. Grâce à aux contacts de ces derniers, il a été appréhendé par la police néerlandaise à l'aéroport de Schiphol, afin d'être extradé vers la Suisse.

Et pour 2019 :

- En 2019, les investigations ont permis l'arrestation à l'aéroport de Roissy d'un ressortissant burkinabé, placé sous mandat d'arrêt international dans le cadre d'un trafic de stupéfiants en 2006. L'intéressé avait complètement disparu de la circulation depuis les faits, jusqu'à ce qu'il refasse son apparition sur les réseaux sociaux en 2016. L'enquête a permis d'établir qu'il vivait au Canada et qu'il se rendait parfois au Burkina Faso via la France. La coopération avec la police canadienne a pu mettre en lumière le projet d'un tel voyage et la coordination avec la police française a permis son interpellation à Paris.
- En 2019, un ressortissant français, sous mandat d'arrêt international délivré par les autorités genevoises depuis 2000 et à qui il restait près de 2 ans de peine privative de liberté à purger, a été interpellé à Marrakech. L'enquête de nos homologues français avait permis d'établir que ce dernier, devenu depuis directeur des ressources humaines d'une grande surface dans la région bordelaise, avait réservé un séjour au Maroc. Avec l'appui des policiers belges, possédant les contacts nécessaires avec la police marocaine, l'intéressé a été appréhendé alors qu'il s'apprêtait à embarquer sur le vol de retour pour la France.

La Brigade aéroport (BAERO)

Depuis plusieurs années, la BAERO de la police judiciaire tisse des liens internationaux et multiplie les contacts réseautaires.

Il s'agit en premier lieu des stages Air-Asmus, à travers l'Europe, qui se perpétuent depuis 2017.



Les contacts établis lors de ces stages ont déjà permis d'effectuer quelques saisies significatives de stupéfiants, grâce aux échanges de renseignements entre autorités judiciaires aéroportuaires européennes. En 2019, Madrid, Palerme et Francfort ont notamment accueilli en stage des enquêteurs de la BAERO.



Au mois de janvier 2019, deux policiers de cette brigade se sont rendus durant une semaine en Colombie où ils ont été reçus par leurs homologues dans le cadre de l'activité illégale à l'aéroport de Bogota. Cette opportunité unique a permis de mieux connaître les flux, ainsi que les habitudes des trafiquants de stupéfiants qui quittent le premier pays producteur de cocaïne. Grâce à cette collaboration, plusieurs affaires ont pu aboutir durant l'année 2019.

Du 6 au 8 mai 2019, la Brigade aéroport a participé à la conférence annuelle "Pickpocketing", organisée à La Haye/NL par Europol. Du 19 au 20 juin 2019, elle a également participé à la 34^e réunion annuelle du Groupe de concertation des services de contrôles antidrogues des aéroports européens (Groupe Pompidou) qui s'est tenue, comme à chaque fois, au Conseil de l'Europe à Strasbourg/F. Puis, du 19 au 30 août 2019, elle a également participé au 18^e séminaire INTERCOPS organisé à Sao Paulo par la police fédérale du Brésil.

Depuis 2018, la BAERO a établi des contacts avec la Gendarmerie des transports aériens (GTA) dans le but de mettre sur pied un stage de formation en gestion d'événements majeurs à Paris. Les 3 et 4 avril 2019, deux policiers se sont donc rendus à Paris pour assister à plusieurs conférences et retours d'expériences sur ce thème ainsi que sur l'affaire "Germanwings", catastrophe aérienne qui est survenue le 24 mars 2015 sur le sol français.

Enfin, le 25 avril 2019, des policiers de la BAERO ont eu l'opportunité de pouvoir se rendre à l'aéroport de Zaventem à Bruxelles où ils ont été accueillis par le chef de la police de cet aéroport et par sa suppléante, lesquels leur ont restitué leur expérience vécue, particulièrement riche en informations, dans le cadre des attentats de Bruxelles en mars 2016, à l'aéroport de Zaventem et dans le métro bruxellois.

Les compétences genevoises en matière de cybercriminalité

En 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau concordat romand dans le domaine de la police judiciaire, il a été décidé d'harmoniser les pratiques en matière d'investigations numériques et de prévoir la possibilité de créer des pôles de compétences particuliers au sein de cantons dits "directeurs".

En 2019, la police cantonale de Genève s'est vue mandatée pour constituer le RC3 (Centre de compétence cyber régional) concordataire RBT (Romandie-Berne-Tessin). En devenant ce centre de compétences cyber pour l'ouest de la Suisse, la **Brigade de criminalité informatique (BCI)** genevoise offrira des prestations au niveau intercantonal dans des domaines pointus, coûteux et suffisamment rares pour que l'ensemble des cantons n'investissent pas dans les ressources nécessaires.

Trois axes de développement ont été définis afin de paramétrer les compétences attendues d'un tel pôle dédié.

Il s'agit :

- 1) De garantir l'accès aux données numériques, notamment par différents moyens de déchiffrement, et au cloud;
- 2) De savoir évoluer dans le cyberspace, en particulier accéder aux données dématérialisées situées dans le cyberspace;
- 3) De maîtriser l'exploitation de l'Internet des objets connectés (informatique embarquée des véhicules, appareils domestiques...) qui sont susceptibles de fournir des informations spécifiques à l'objet lui-même, mais également de servir potentiellement de relais pour la commission d'un crime ou d'un délit.

D'autre part, en 2020, Genève deviendra également, par l'intermédiaire de la **Brigade de renseignement criminel (BRC)** de la police judiciaire, le canton directeur concordataire pour l'exploitation de PICSEL, soit la Plateforme d'information de la criminalité sérielle en ligne.

Il s'agit d'une base de données intercantonale, pour l'heure concordataire, mais destinée à inclure les informations de différents autres cantons, voire de toute la Suisse, en vertu de l'intérêt que ce projet suscite actuellement. Fedpol ainsi que les cantons de Berne, d'Argovie et de Zurich ont d'ores et déjà signé des conventions visant à y introduire leurs propres données.

En effet, parallèlement au besoin de développer des centres de compétences cyber régionaux (RC3), les cantons concordataires ont rapidement convenu de la nécessité d'implémenter une base de données permettant de détecter les phénomènes de cybercriminalité sérielle et de procéder à l'analyse criminelle des cas. A ce titre, un pôle de coordinateurs intercantonal se réunira à rythme régulier afin d'étudier les phénomènes et séries détectés.

Criminalité 2.0

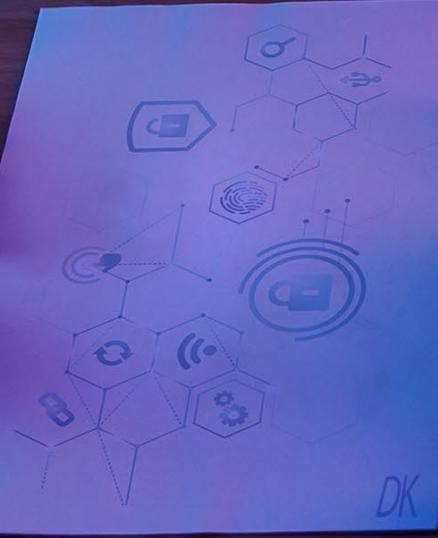
The monitor displays a development environment with several windows:

- Editor:** Shows Ruby code for `ae-editor.rb`. Key functions include `select_without_event`, `initialize_tree`, and `initialize_tree_from`.
- Dir Projects:** A file explorer showing a project structure with folders like `arcadia`, `bin`, `conf`, and `lib`.
- Debugger:** A window titled "Batch Calibration.exe" showing a list of loaded DLLs and error messages: "Cannot find or open the PDB file." and "The program '7676 Batch Calibration.exe' has exited with code 0 (0x0)."
- Graphs:** Four small line graphs showing data trends over time.
- 3D Model:** A wireframe 3D model of a bowl-like object.

The tablet displays PHP code for a game engine, including functions for player movement and board generation:

```
function move_player($player_id, $x, $y) {
    // ...
}

function generate_board($board_size) {
    // ...
}
```



Au 1^{er} janvier 2019, la Brigade de criminalité informatique (BCI) est devenue le Centre de compétence cyber (CCC) pour la Suisse romande.

Opérationnelle depuis avril 2019, cette plateforme de coordination vise à mutualiser les ressources et les compétences dans un domaine d'une grande complexité technique, dans lequel le volume de criminalité ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. Le CCC assume des compétences liées à l'accès aux données numériques, à l'évolution dans le cyberspace, à l'exploitation dans l'internet des objets et des véhicules, ainsi qu'au processus d'exploitation et d'analyses du renseignement récolté.

Il s'appuie sur la présence de quatre spécialistes et d'une dizaine de policiers et possède les compétences relatives aux malwares, aux réseaux informatiques et pénétration des systèmes d'information, en plus des connaissances de base dans les domaines d'activités généraux de la criminalité informatique.

PICSEL, Plateforme d'information de la criminalité sérielle en ligne

Afin d'obtenir une vue globale de la criminalité numérique sur le plan romand et de favoriser la création et la gestion des séries de phénomènes, par exemple de type faux ordres de virements, shops en ligne frauduleux, fausses annonces immobilières, etc., les polices romandes peuvent désormais compter sur une plateforme d'informations de la criminalité sérielle en ligne, répondant au noms de PICSEL.

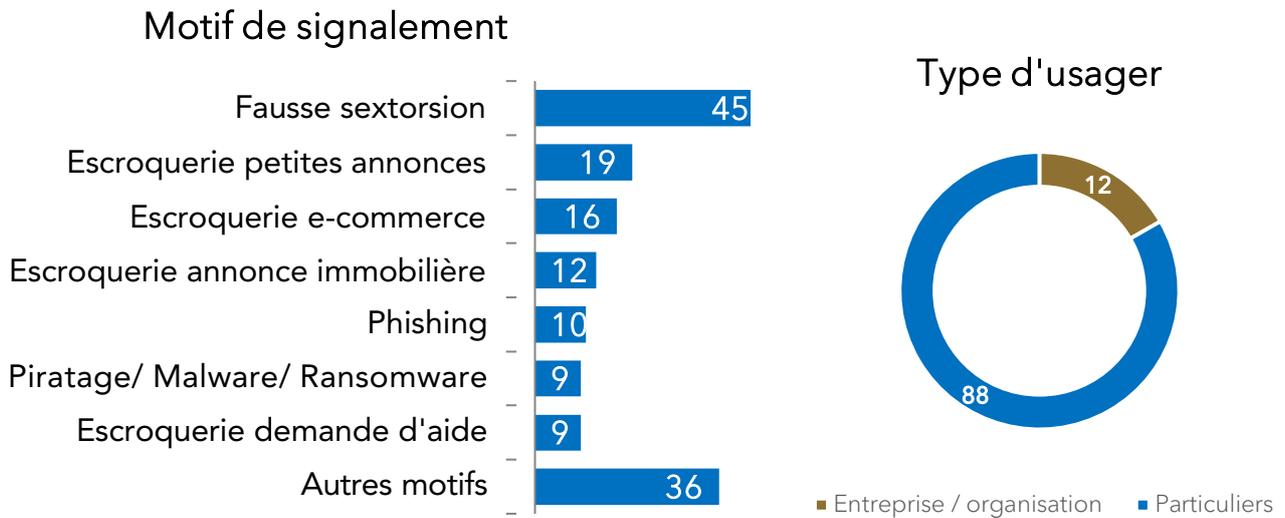


Cette dernière, administrée par la Brigade du renseignement criminel (BRC) de la police genevoise, permet de favoriser le processus global de renseignement, soit la prise en charge depuis le dépôt de plainte pour un cyber délit, jusqu'à l'analyse et à l'exploitation du renseignement utile aux mesures préventives et d'enquêtes dans les cantons ciblés par ces phénomènes.

Le dispositif *Signaler un Cyber Incident*

Le 9 mars 2018 a été inauguré le dispositif pilote du formulaire d'annonce de "cyber incidents", visant tant les PME que les particuliers. Le total de 1'599 transactions, outre l'effet de nouveauté des premières semaines, représente en 2018 une moyenne de 6 ouvertures de formulaire par jour et de 3 signalements reçus par semaine.

En 2019, le chiffre moyen des ouvertures journalières de formulaire tombe à 1-2 cas. Celui des signalements hebdomadaires reste le même qu'en 2018 (3 signalements).



En 2019, les utilisateurs du dispositif de signalement sont majoritairement des particuliers (88%). Le motif de signalement le plus fréquent est la tentative d'extorsion par menace de publication de matériel compromettant, prétendument recueilli par manipulation de la webcam de la victime. Les escroqueries Internet sont nombreuses et variées de par leur type. Les phénomènes récurrents concernent ici les escroqueries à l'annonce immobilière, à l'appel Microsoft et des fraudes au colis.

Définitions tirées du site internet de la Prévention Suisse de la Criminalité :

SKPPSC Kriminalprävention CH Prévention CH Prevenzione CH www.skppsc.ch

Le **cyberharcèlement** implique toujours plusieurs auteurs qui s'en prennent à une personne pendant un certain temps via Internet ou via un smartphone dans le but délibéré de la blesser, de la menacer, de l'humilier ou de la harceler.

Dans le détail, les actes commis sont :

- la diffusion d'informations erronées et de fausses rumeurs,
- la diffusion et le chargement de photos ou de vidéos vexantes, falsifiées ou dénudées, voire pornographiques,
- la fabrication de profils truqués (au contenu blessant),
- le fait de préférer des injures, de harceler, de menacer et d'exercer un chantage par e-mail, par SMS, etc.,
- la création de « groupes de haine » dans le but de consigner des remarques négatives sur un individu, à la manière d'un livre d'or.

L'arnaque aux sentiments : les escrocs créent de faux profils sur les réseaux sociaux et les sites de rencontres en ligne, trouvent des victimes et feignent le grand amour pour obtenir ensuite des avantages financiers de celles-ci.

La **sextorsion** est une méthode de chantage exercée sur une personne à partir de photos ou de vidéos la montrant nue ou accomplissant des actes sexuels (masturbation). Le terme anglais sextorsion est une contraction des mots sex et extortion (qui désigne le chantage).

Money Mules : des cybercriminels recrutent, principalement sur Internet, des passeurs d'argent au moyen d'offres d'emploi alléchantes en leur faisant miroiter des postes d'agents financiers dont la tâche consiste à transférer de l'argent sale à l'étranger. Or, quiconque se trouve impliqué dans de telles « affaires » est punissable de blanchiment d'argent.

Le terme « **phishing** » est une contraction des mots anglais password (mot de passe), harvesting (moisson) et fishing (pêche). Cette technique d'escroquerie, aussi appelée hameçonnage, est utilisée pour se procurer subrepticement les données confidentielles d'internautes. Les informations convoitées sont celles permettant entre autres d'accéder à leurs comptes de messagerie, de services bancaires ou de la Poste en ligne ou de sites d'enchères. Les malfaiteurs agissent tantôt en bande organisée, tantôt en solitaire. L'attaque peut se produire par courriel, par un site web, par un service de téléphonie sur Internet (VoIP) ou par SMS.

Le **piratage informatique** (en anglais : **hacking**) consiste à s'introduire indûment dans le système d'un tiers. Le ou les pirates (en anglais : hacker) cherchent à accéder au système sans se faire remarquer pour pouvoir en modifier le contenu et l'organisation à leur guise. Les motifs des pirates peuvent varier considérablement, de même que les conséquences de l'attaque sur le système cible.



Lorsque l'action de la police est contestée

Les violences et menaces contre les fonctionnaires ainsi que les empêchements d'accomplir un acte officiel sont des infractions qui sont généralement élucidées en même temps qu'elles sont constatées. Les taux d'élucidation sont ainsi proches du 100%.

La réalité vécue par les policiers est qu'ils ont très souvent à effectuer des interventions dans des contextes extrêmement tendus et dans lesquels la violence est déjà présente entre les différentes parties prenantes.

Désamorcer des conflits et ramener à la raison les personnes font partie du savoir-faire et du savoir-être du policier. Une majorité des interventions se déroule bien, même dans des contextes violents. Toutefois, une importante part des interventions demeure encore, où la présence des forces de l'ordre ne suffit pas à ramener le calme et où les policiers font face à des violences, des menaces, des oppositions et/ou des empêchements, voire sont pris à partie et subissent des lésions corporelles.

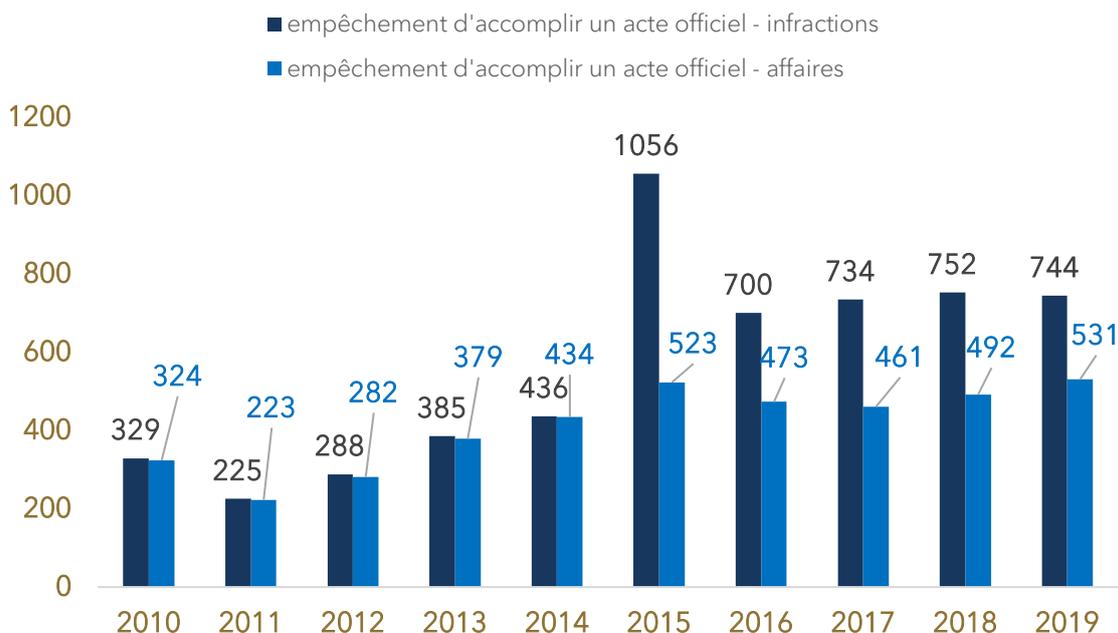
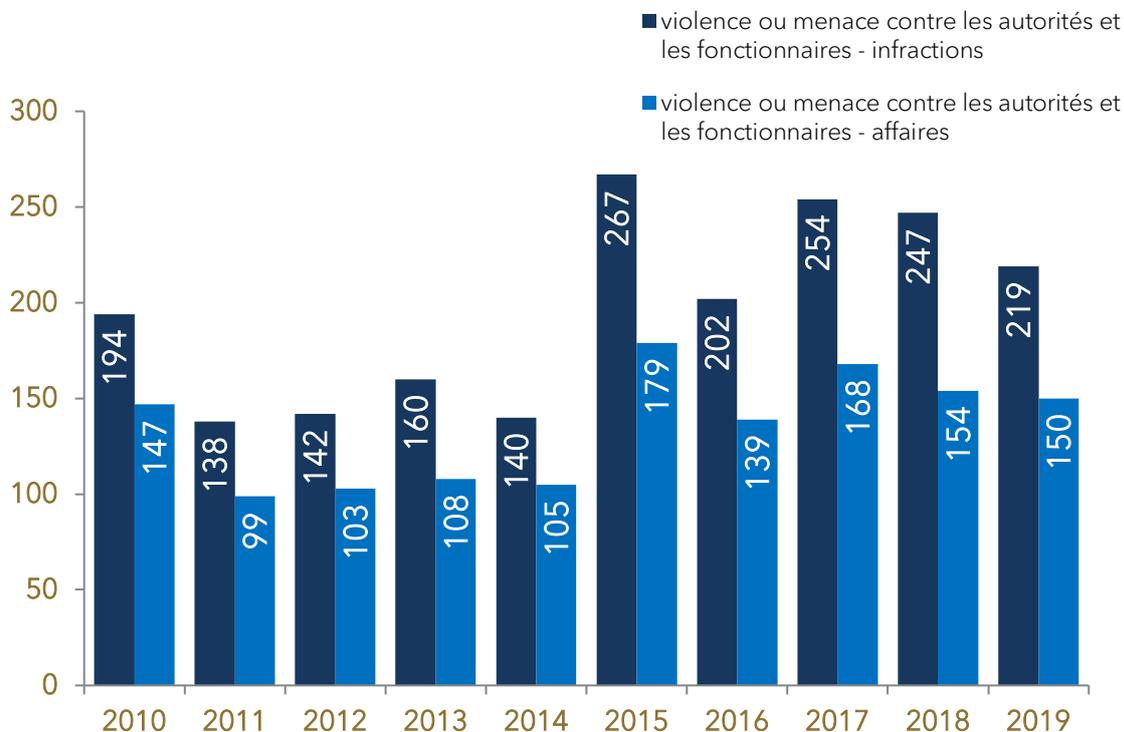
En 2019, par semaine, 1 policier est blessé par un tiers lors d'une intervention.

En 2019, 53 policiers et 1 agent de sécurité publique ont été blessés par un/des tiers lors d'interventions (73 en 2018).

Depuis 2015, un effort important est consacré à la saisie systématique du nombre des victimes de ces infractions, dans le but de suivre les catégories professionnelles les plus exposées. L'évolution à la baisse en 2016 découle notamment des précisions apportées dans la rédaction des rapports. Cet effet est particulièrement visible pour les empêchements d'accomplir un acte officiel.



Les graphiques ci-après représentent le volume des infractions et des affaires, ce qui permet de mieux évaluer les évolutions. Les affaires de violence reculent de 2,6% en 2019, tandis que celles relevant des empêchements augmentent de 7,9%.



INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (IGS)

Après la hausse de 19% en 2018, les 199 nouvelles procédures pénales traitées par l'IGS en 2019 marquent une baisse de 10,4%. Le nombre de mandats d'actes d'enquête est stable : 33 cas (33 également en 2018). En 2019, les affaires traitées par l'IGS touchant la police cantonale diminuent légèrement. Elles se chiffrent à 117 contre 119 en 2018, 91 en 2017, 66 en 2016.

L'usage abusif de la contrainte et l'abus d'autorité demeurent les deux principaux motifs qui ressortent des diverses plaintes et dénonciations. Leurs chiffres restent stables. Ils arrivent en tête dans la quasi-exclusivité des services dont l'IGS s'occupe. Pour rappel, le terme "usage abusif de la contrainte", qui n'est pas un terme légal, désigne un abus d'autorité avec usage de la force et/ou de la contrainte.

Les décisions judiciaires concernant les affaires traitées par l'IGS entre 2014 et 2016 ayant pour motif l'usage abusif de la contrainte sont presque toutes entrées en force. Sur 101 cas, seul un n'a pas encore d'épilogue judiciaire. Dans quatre cas, une ordonnance pénale ou un jugement a reconnu les agents coupables. De ce fait, au vu du faible taux de condamnation, le nombre élevé de dénonciations ou de plaintes pour ce motif ne signifie pas qu'il y a un réel problème.

Finalité des procédures pénales ouvertes en 2016 (en 2015) :

- Ordonnances de non-entrée en matière : 55% (42%)
- Ordonnances de classement : 27% (41%)
- Acquittements après jugement : 2% (0%)
- Condamnations par ordonnance pénale : 10% (9%)
- Condamnations après jugement : 3% (5%)
- En cours : 3% (3%)

Parmi les condamnations, les infractions à la LCR représentent le 50% des cas (56% en 2015). Nous relèverons parmi elles 3 accidents entre un véhicule de service et des usagers de la route et un excès de vitesse en course officielle urgente.

A l'exclusion des cas relevant de la LCR, les condamnations prononcées suite aux enquêtes débutées en 2016 s'élèvent à 6 (7 en 2015). Cela représente 5,5% (6% en 2015) du total des procédures pénales de cette année-là.

Ce faible pourcentage démontre que dans leur grande majorité, la police, qu'elle soit cantonale ou municipale, et le corps des agents de détention sont composés de personnels intègres et respectueux des lois et règlements.

Il faut également souligner que la validité de cette statistique est renforcée par le fait que des enquêtes exhaustives sont menées dans chaque cas par l'IGS, sous la surveillance du Procureur général; ce dernier menant ensuite lui-même ses propres investigations dans chacune des affaires.



Bilan social



Le bilan social de la police cantonale genevoise reflète l'identité des collaborateurs et des collaboratrices qui, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, se mobilisent pour protéger et servir la population du canton de Genève.

Au 31.12.2019, 2089 collaborateurs et collaboratrices étaient engagés et formés pour remplir leur mission à tous les niveaux, que ce soit au sein de la direction, de l'administration, des postes et brigades ou sur le terrain au travers d'enquêtes judiciaires et de missions de sécurité publique ou diplomatique.

Trois priorités ont également été activées en 2019, à savoir :

- optimiser l'allocation des ressources et développer les fonctions transverses;
- identifier, promouvoir et valoriser les talents et les compétences professionnelles;
- poursuivre le développement et la qualité du management.

Dotée d'un précieux capital humain, la police cantonale genevoise présente son bilan social qui se veut simple, utile et pertinent.

Le profil type du collaborateur ou de la collaboratrice engagé-e au sein du corps de la police est plutôt un homme, âgé de 40 ans, avec une ancienneté de 13 ans et travaillant à 100 %.

COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES

Evolution du nombre d'ETP* au 31.12	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation ETP 2010-2019
Policiers	1'331	1'344	1'368	1'382	1'382	1'398	1'407	1'435	1'431	1'433	102
ASP 3&4	29	55	55	60	66	91	116	156	180	177	148
PAT	278	318	332	350	376	359	356	371	393	378	100
Total hors aspirants	1'638	1'717	1'755	1'792	1'824	1'848	1'879	1'962	2'004	1'988	350
Aspirants	63	51	65	65	61	75	72	60	41	101	
Total	1'701	1'768	1'820	1'857	1'885	1'923	1'951	2'022	2'045	2'089	

*Equivalent temps plein

Taux d'encadrement global (policiers, ASP et administratifs) et policiers uniquement

Encadrement	Total Corps de Police	Total Policiers
Cadre Supérieurs	4.3%	4.7%
Cadres Intermédiaires	4.9%	5.5%
Collaborateurs	90.8%	89.8%

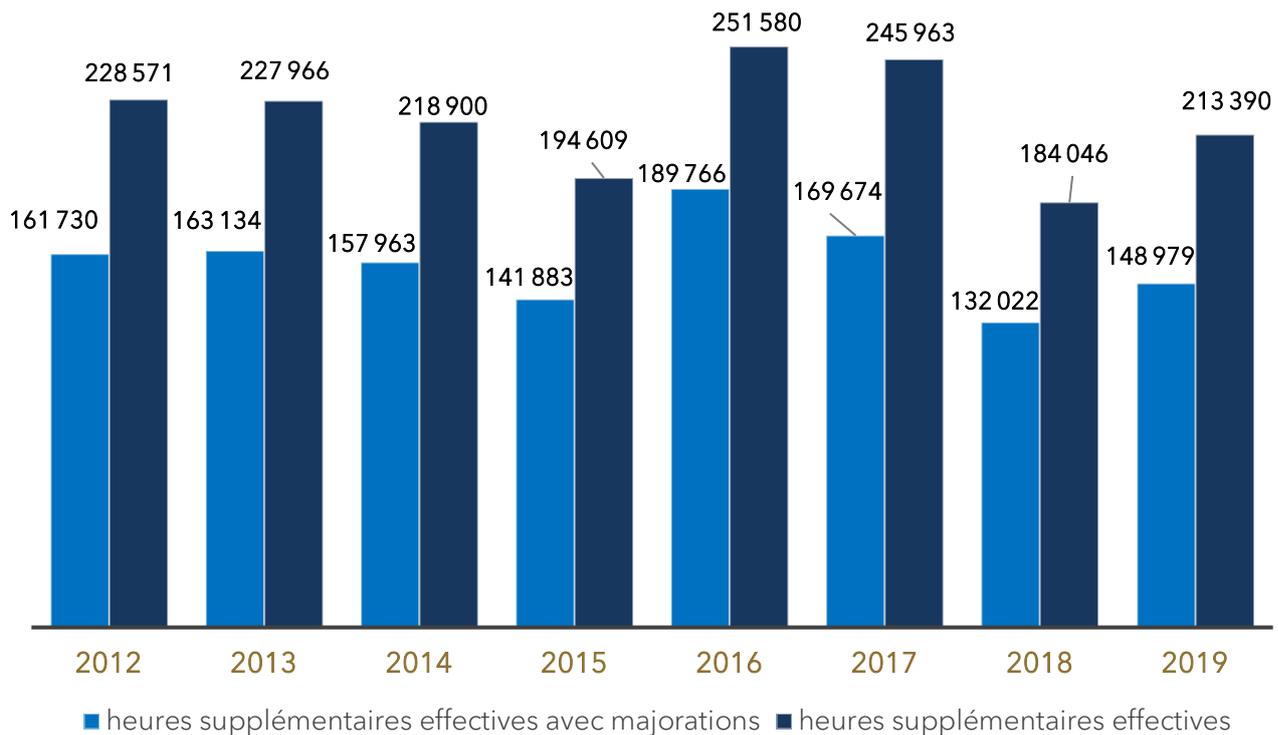
Répartition des grades (policiers uniquement)

Grades	Police
Officiers supérieurs	4.7%
Officiers	5.6%
Sous-Officiers	25.5%
Collaborateurs	64.2%

Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires a augmenté en 2019 par rapport à l'année précédente; ce constat s'explique par la hausse des mobilisations.

HS effectives et HS effectives + majorations



RECRUTEMENT ET ÉVÉNEMENTS MARKETING

Une nouvelle campagne de recrutement a été mise en place dans le courant de l'année 2019.

Sur l'année, 50 événements ont été organisés; un chiffre qui a doublé par rapport à 2017 (39 en 2018).

De plus, en 2019, 69 jours ont été consacrés à faire de la promotion active pour les métiers de la police durant lesquels 3'545 personnes ont été abordées. (12'842 en 2018 en raison de la Cité des métiers, contre 2'873 en 2017 et 2'444 en 2016).



L'autre visage des policiers et des policières

*Mai 2019 : 8'848 m.
Roxanne Lamon est
devenue la policière
genevoise la plus
haute du monde !*

Les collaborateurs de la police sont régulièrement actifs en dehors de leur profession. Que ces activités soient liées au domaine du sport, des arts, des milieux associatifs ou à celui du bénévolat, il nous a semblé important de mettre en avant dans ce rapport d'activité l'autre visage d'un collaborateur ou d'une collaboratrice.

P8848 n'est ni un matricule, ni un numéro postal d'acheminement, ni un code. C'est l'altitude de l'Everest, la montagne la plus haute du monde. Certains parviennent au sommet. Beaucoup y laissent la vie. Roxane Lamon l'a gravie le 16 mai 2019.



Les superlatifs manquent pour décrire l'exploit de Roxane qui, toute de discrétion et d'humilité, est revenue à Genève, 375 mètres d'altitude.

Népal, le 16 mai 2019, plus que quelques minutes... Quelques pas séparent Roxane du sommet de l'Everest. La voilà sur l'arête finale, le vide de chaque côté.

Elle a l'impression d'être dans le ciel, impression accentuée par ce qui apparaît sous ses yeux : plus rien autour, car plus rien de plus

haut, la courbure de la Terre, la couleur du ciel qui présente un dégradé de bleu à noir. La sensation d'avoir le monde à ses pieds, une sensation majestueuse. Roxane est soudain envahie par des émotions intenses et belles : la fierté, le soulagement, l'accomplissement, une joie immense. A ce moment, la policière se dit que quoi qu'il arrive dans sa vie, elle aura gravi l'Everest. Cet instant restera gravé en elle à jamais.

Depuis 4 ans, elle ne rêve que de ça. Son histoire d'amour avec l'Himalaya a commencé en 2015, lors de son 1^{er} voyage au Népal, lors duquel elle s'est rendue au camp de base de l'Everest. Roxane pratique l'alpinisme depuis 2013 et a acquis une certaine expérience au fil des ans. Cependant, cette expédition-là se prépare !



La policière, qui pratique du sport régulièrement, intensifie sa préparation : elle fréquente un centre d'entraînement en altitude simulée (hypoxie) à raison de deux fois par semaine pendant environ une année, en plus d'un travail de renforcement musculaire, d'endurance et d'un travail régulier sur sa vitesse maximale aérobie (VMA). Elle se sera également entraînée au préalable sur deux autres sommets de plus de 8'000 mètres, ce qui lui permet de se familiariser avec ce type d'ascension, de savoir comment son organisme réagit en altitude dans le froid et de se rendre compte qu'elle possède un mental suffisamment fort pour tenter l'Everest.

Roxane ne s'arrêtera jamais... Elle envisage une expédition sur le K2, l'ascension de trois sommets de 4'000 dans les Alpes, ainsi que deux courses d'arêtes dans le Mont-Blanc. La montagne est sa passion !

La policière du 117 admet avoir eu peur dans la Khumbu en entendant les chutes de sérac et les avalanches qui se déclenchaient à proximité. Egalement en arrivant sur le ressaut "Hillary", quand son masque à oxygène a gelé et s'est bouché, puis au moment de redescendre du sommet. Au camp, lorsqu'elle a enlevé ses gants, ayant eu froid durant toute la montée, ses doigts étaient douloureux et durs comme du bois, elle a donc pensé avoir une gelure. Mais elle a surtout eu peur de ne pas avoir la bonne fenêtre météo ou d'être freinée par des embouteillages et de ne pas pouvoir accéder au sommet, en quelques mots, d'en être empêchée par des éléments indépendants de sa volonté.

Durant cette ascension, elle a pensé à toutes les personnes qui ont cru en elle et qui la soutenaient, mais également à celles qui ont essayé de la décourager.

Elle nous aura raconté son aventure durant un entretien époustoufflant... Nous en ressortirons inspirés, émus... une leçon de courage, de persévérance, de dépassement de soi et d'humilité, beaucoup d'humilité !



Objectifs pour 2020



Renforcement de la coordination entre la Direction des opérations (DirOp) et les services opérationnels.

Il s'agit de mieux concilier les objectifs et les missions propres à chaque service avec les contraintes en matière de sécurité publique (manifestations, événements sportifs, activité diplomatique, etc.) et de donner plus de clarté dans les priorités.

Mettre en place des groupes communs de sécurité publique et des équipes communes d'enquête afin de renforcer la réponse à des phénomènes ponctuels ou sériels. Il s'agit de concrétiser ainsi la transversalité voulue par la nouvelle organisation de la police depuis le 1^{er} mai 2016.

Déployer la plateforme de renseignements, basée sur les différentes compétences en analyse au sein de la police, dans le but de fournir des éléments d'orientation et d'aide à la décision pour déterminer les priorités de la direction des opérations et des services opérationnels.

Mise en œuvre des recommandations du Diagnostic local de sécurité (DLS) 2020 dans une approche partagée de sécurité de proximité.

Sur la base des analyses et des recommandations qui seront adressées tant à la police cantonale qu'aux polices municipales, ou partagées entre elles, consolider l'approche en matière de sécurité de proximité et adapter ou renforcer certains aspects des contrats locaux de sécurité.

Dégager des recommandations à mettre en œuvre sur l'ensemble du canton.

Renforcer la lutte contre la cybercriminalité.

Soutenir les approches préventives, notamment en rassemblant et en diffusant les nombreuses sources et nouveaux outils, en identifiant les divers publics cibles.

Tirer profit de la mise en œuvre de PICSEL (Plateforme d'information de la criminalité sérielle en ligne) pour mieux appréhender et lutter contre les phénomènes sériels.

Assurer le niveau technologique et de compétences du Centre de compétence cyber (CCC) régional.

Améliorer en continu la gouvernance opérationnelle et administrative de la police.

Tirer les enseignements en cours de finalisation de la nouvelle organisation et procéder, au besoin, aux adaptations des structures des services et directions et/ou revoir la répartition des tâches.

Sur le plan opérationnel, revoir en particulier la répartition de la mission de police judiciaire entre les différents services en lien avec la politique criminelle commune 2018-2020 et les perspectives pour la prochaine édition.

Améliorer la coordination des services de support au profit de l'ensemble.

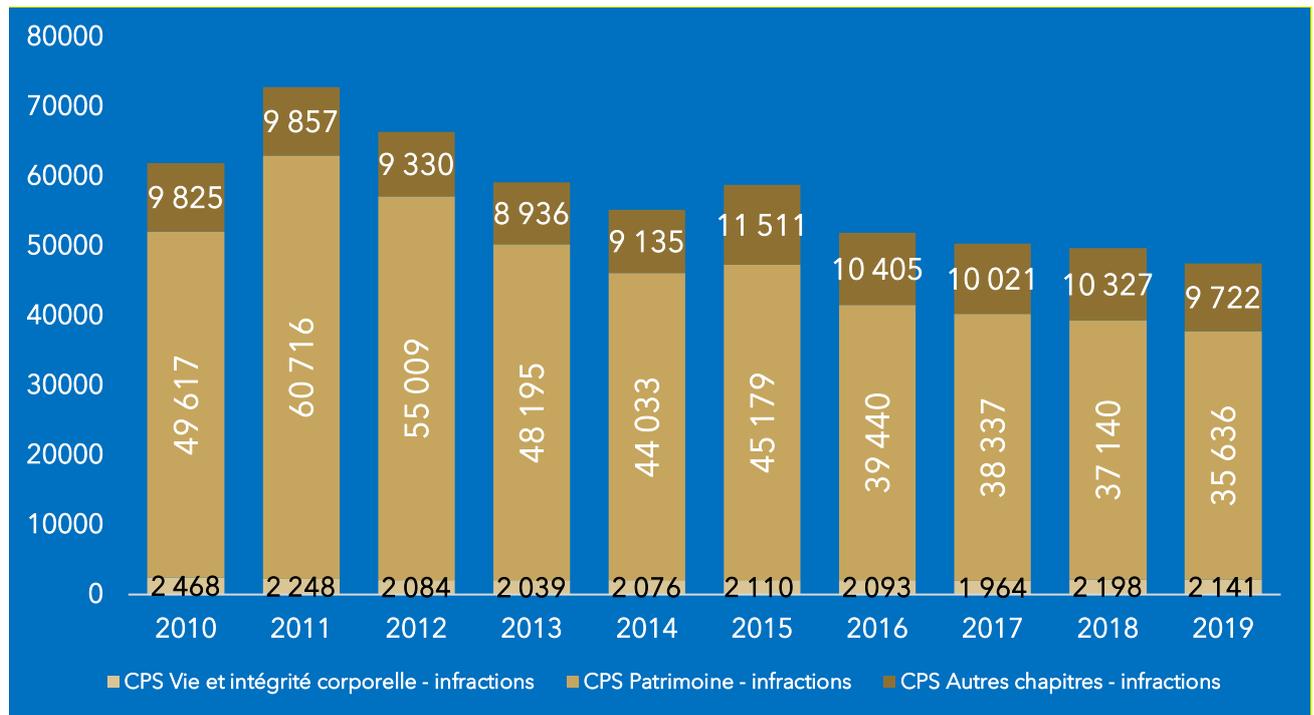
Déployer la mise à jour majeure du progiciel P2K - myABI et renforcer les capacités à travailler en mobilité.

Chiffres clés de la criminalité en 2019

La Statistique policière de la criminalité (SPC), produite par l'Office fédéral de la statistique (OFS), est publiée sur notre site internet, en lien avec le présent rapport d'activité. Il y a lieu de s'y reporter pour un survol introductif et plus encore pour le détail. Une sélection d'indicateurs est présentée ici. Le relevé des infractions au Code pénal se fait principalement par le biais des dénonciations et des plaintes et rend compte de la criminalité reportée. Après une année 2011 qui a marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Les infractions ont reculé de près de 35% entre 2011 et 2019. La diminution enregistrée durant les trois dernières années révèle un tassement. La baisse de plus de 4% par rapport à 2018 est réjouissante.

Les graphiques ci-après présentent l'évolution générale, ainsi que celle des principaux titres du Code pénal, en volume pour le premier et en pourcentage pour le second. Il apparaît ainsi que la part des infractions au patrimoine tend à diminuer, tandis que celle des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle suit une tendance inverse.





Chiffres clés

Le tableau portant sur les chiffres clés met en évidence l'évolution très favorable que connaît le canton de Genève que ce soit par rapport à 2011, l'année de tous les "records", ou par rapport à 2010. Par rapport à 2018, l'évolution globale et dans le domaine du patrimoine reste favorable. Ce n'est pas le cas des faits de violence mesurés pour les brigandages (+27.9%).

La violence grave s'inscrit dans une tendance similaire (se reporter à la SPC 2019).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018	Variation 2019/2011	Variation 2019/2010
Infractions contre l'intégrité corporelle	2'468	2'248	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	1'964	2'198	2'141	-2.6%	-4.8%	-13.2%
Brigandages	552	563	546	576	355	342	317	271	283	362	27.9%	-35.7%	-34.4%
Vols à l'arraché	698	895	769	739	537	446	328	315	270	261	-3.3%	-70.8%	-62.6%
Vols par effraction et par introduction clandestine	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	4'291	3'570	-16.8%	-62.3%	-56.0%
Vols à la tire	5'332	7'637	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	3'494	3'426	3'086	-9.9%	-59.6%	-42.1%
Vols à l'astuce	1'863	1'860	1'408	1'088	958	769	566	776	631	537	-14.9%	-71.1%	-71.2%

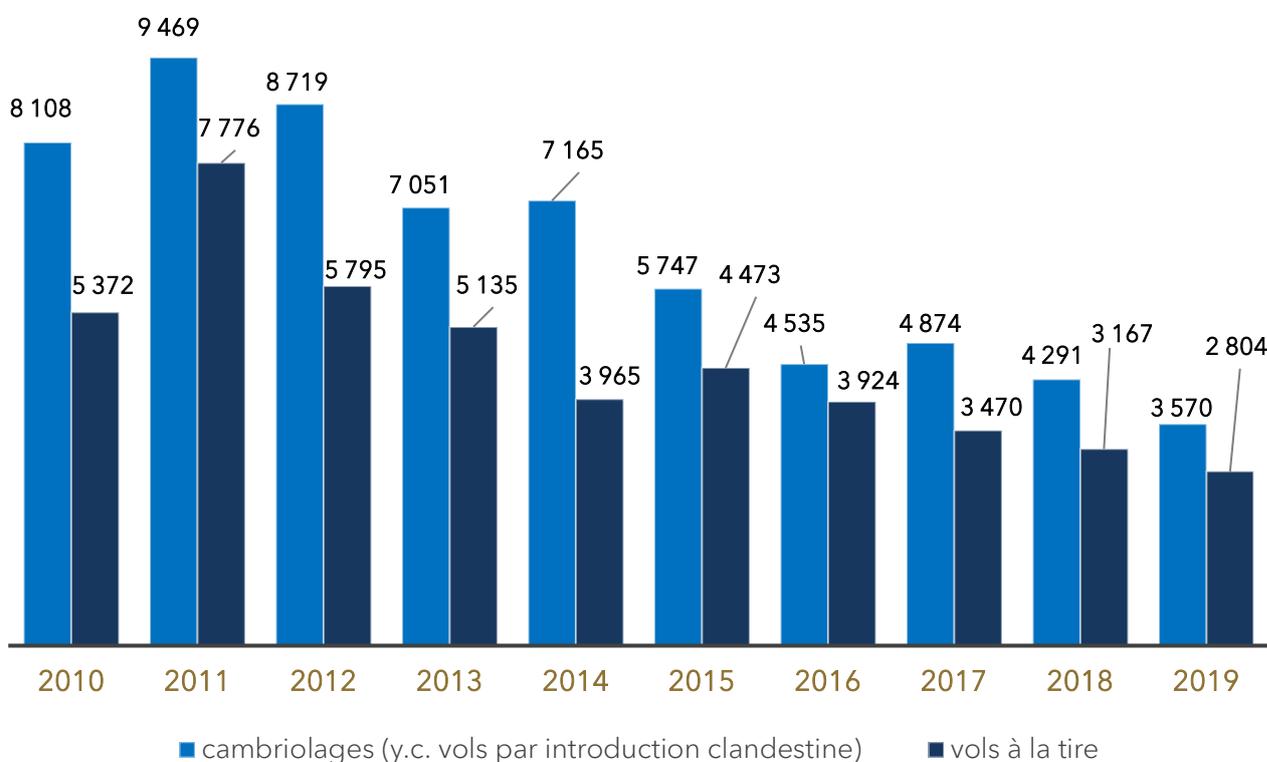
Rétrospective

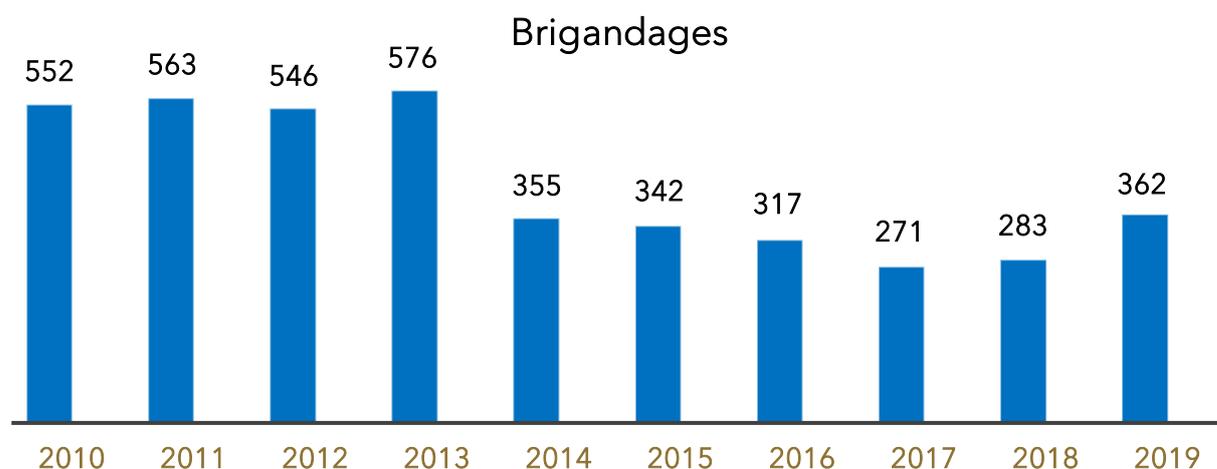
Compte tenu de la différence dans le mode de relevé statistique, il est difficile d'établir un point de référence. La base de comparaison n'est pas assez solide en matière d'atteintes à l'intégrité corporelle. Toutefois, la comparaison est possible en matière d'infractions au patrimoine. Pour les cambriolages, les volumes 2019 sont inférieurs à ceux observés au milieu des années 1980. L'évolution certes favorable des vols à la tire ne rejoint pas encore la situation en début de série.

Il est intéressant de relever que la population résidente de Genève était de 371'421 habitants en 1985 et qu'elle a atteint 506'765 personnes à fin 2019. Pour la même période, le nombre de passagers enregistrés à l'Aéroport international de Genève passait de 5'150'596 à 17'896'610, soit plus du triple.

Les nuitées ont également connu une augmentation (en 1985 : 2'626'654; en 2018 : 3'232'871). En matière de travail, les derniers chiffres de 2017 faisaient état de 380'953 emplois, contre 243'773 emplois en 1985.

Cambriolages et vols à la tire





L'évolution des brigandages est moins favorable et le bilan 2019 ressort d'autant, même le volume reste en deçà des années 2009 à 2013.

Taux d'élucidation

Les taux d'élucidation poursuivent leur progression. L'évolution est plus nuancée en matière de vols par effraction. Plus généralement, l'élucidation demeure difficile dans le domaine du patrimoine, notamment pour certains délits sériels (outre les vols par effraction, les vols à la tire par exemple). Les taux pour les atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle sont élevés et peuvent être considérés comme stables au cours des dernières années.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total général du Code pénal	22.5%	17.1%	18.7%	21.6%	23.6%	23.8%	25.7%	24.5%	27.3%	28.6%
Total vie et intégrité	87.4%	80.9%	78.0%	84.9%	90.4%	87.2%	88.6%	86.5%	88.6%	90.6%
Total patrimoine (dont vol par effraction)	13.1%	10.0%	11.1%	12.6%	13.3%	12.7%	13.8%	13.2%	14.2%	14.7%
	12.1%	9.5%	10.5%	13.2%	12.9%	11.7%	13.8%	12.6%	11.2%	11.5%
Total intégrité sexuelle	83.4%	76.3%	83.9%	83.9%	84.1%	85.9%	89.0%	89.7%	86.0%	87.3%

Le tableau de la page suivante présente une synthèse des principaux indicateurs, issus tant du présent rapport d'activité que de la [Statistique policière de la criminalité \(SPC\)](#).

Activité et criminalité en 2019 - synthèse

Activité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018	Variation 2018/2010
Réquisitions (SAE)	84'390	91'885	89'483	85'595	82'086	82'399	73'175	79'870	80'814	77'911	-3.6%	-7.7%
Arrestations de 1990 à 2010 Mises à disposition du MP et du TMIN dès 2011 (y.c. divers mandats)	5'690	4'280	5'385	6'733	6'153	6'030	5'277	5'655	5'854	5'734	-2.0%	0.8%
Infractions au Code pénal (CP)	61'910	72'821	66'423	59'170	55'244	58'800	51'938	50'322	49'665	47'499	-4.4%	-23.3%
Total vie et intégrité	2'468	2'248	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	1'964	2'198	2'141	-2.6%	-13.2%
<i>Infractions contre le patrimoine:</i>												
Brigandages	552	563	546	576	355	342	317	271	283	362	27.9%	-34.4%
Vols par effraction	6'799	8'098	7'322	6'060	6'184	4'944	3'722	3'790	3'546	2'995	-15.5%	-55.9%
- dont immeuble locatif	3'431	4'277	3'334	2'667	2'735	2'515	1'940	1'784	1'867	1'515	-18.9%	-55.8%
- dont villa/maison à une famille	1'251	1'274	1'568	1'097	1'338	950	637	741	691	586	-15.2%	-53.2%
- dont commerces et restauration	895	741	673	501	501	460	367	414	332	329	-0.9%	-63.2%
- dont autres	1'222	1'806	1'747	1'795	1'610	1'019	778	851	656	565	-13.9%	-53.8%
Vols par introduction clandestine	1'309	1'371	1'397	991	981	803	813	1'084	745	575	-22.8%	-56.1%
Total vols par effraction et par introduction clandestine	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	4'291	3'570	-16.8%	-56.0%
Vols à la tire	5'332	7'637	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	3'494	3'426	3'086	-9.9%	-42.1%
Vols de véhicules	4'422	4'779	5'016	4'601	4'869	4'722	4'628	4'826	4'216	3'831	-9.1%	-13.4%
Vols sur/dans un véhicule	1'889	3'089	2'488	1'729	1'571	1'525	1'336	1'294	1'327	1'175	-11.5%	-37.8%
Vols par effraction de véhicule	3'483	4'687	3'307	3'406	2'394	2'948	2'588	2'176	1'840	1'629	-11.5%	-53.2%
Total des vols sur/dans un véhicule et vols par effraction de véhicule	5'372	7'776	5'795	5'135	3'965	4'473	3'924	3'470	3'167	2'804	-11.5%	-47.8%
<i>Indicateurs spécifiques :</i>												
Total violence (définition OFS)	4'303	3'934	3'700	3'736	3'612	3'927	3'807	3'477	4'002	3'904	-2.4%	-9.3%
Violences domestiques	1'703	1'399	1'282	1'438	1'566	1'765	1'719	1'509	1'977	1'946	-1.6%	14.3%
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>infractions</i>	329	225	288	385	436	1'056	700	734	752	744	-1.1%	126.1%
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>affaires</i>	324	223	282	379	434	523	473	461	492	531	7.9%	63.9%
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>infractions</i>	194	138	142	160	140	267	202	254	247	219	-11.3%	12.9%
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>affaires</i>	147	99	103	108	105	179	139	168	154	150	-2.6%	2.0%
Infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup)	11'813	12'061	8'451	9'545	9'374	9'250	8'641	7'687	6'694	7'744	15.7%	-34.4%
- dont infractions stupéfiants - consommation	5'655	5'719	3'826	4'430	4'239	3'905	3'705	3'133	2'616	2'328	-11.0%	-58.8%
- dont infractions stupéfiants - possession/saisie	4'641	5'325	3'343	3'672	3'494	3'543	3'255	2'993	2'673	3'387	26.7%	-27.0%
- dont infractions stupéfiants - trafic	1'401	952	1'200	1'364	1'539	1'653	1'562	1'415	1'254	972	-22.5%	-30.6%
Infractions à la Loi sur les étrangers (LEtr)	4'218	5'511	6'721	8'967	9'313	10'335	8'142	8'777	8'253	9'801	18.8%	132.4%
Activité du Service des contraventions (SDC)												
Amendes d'ordres				711214	772741	990548	933637	827430	885330	576744	-34.9%	
Contraventions - dénonciations				144902	142644	136280	142776	142539	130989	122974	-6.1%	
Décisions de justice				11380	12092	14059	16793	18462	16221	16469	1.5%	